



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

2024



الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY



Rapport D'Activité





الهيئة التونسية للاستثمار
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

SOMMAIRE

	I.	MOT DE LA PRÉSIDENTE
PRÉAMBULE	II.	
	III.	CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL
GOUVERNANCE ET ORGANISATION	IV.	
	V.	SYNTHÈSE CHIFFRÉE DES PERFORMANCES DE L'ANNÉE
LES MOMENTS PHARES EN 2024	VI.	
	VII.	BILAN DE L'ACTIVITÉ STRATEGIQUE
BILAN DE L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE LA TIA SERVICES A L'INVESTISSEUR	VIII.	
	IX.	PRINCIPAUX CHANTIERS 2024
UNE ANNÉE DE VEILLE STRATEGIQUE SUR L'INVESTISSEMENT	X.	
	XI.	COOPÉRATION ET PARTENARIATS
ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DURANT L'ANNÉE 2024	XII.	



**MOT DE LA
PRÉSIDENTE**



Mot de la Présidente

Chers Partenaires, Chers Investisseurs,

L'année 2024 a constitué une étape décisive pour la Tunisia Investment Authority (TIA), marquée par des avancées concrètes et un nouvel élan dans notre mission de facilitation de l'investissement, tant pour les acteurs nationaux qu'internationaux.

Fidèle à sa vocation, la TIA a renforcé son rôle d'interlocuteur unique en proposant un accompagnement personnalisé et des solutions agiles, adaptées aux besoins spécifiques de chaque investisseur. Notre priorité reste inchangée : simplifier votre parcours, anticiper vos attentes et sécuriser chaque phase de votre implantation et de votre développement en Tunisie.

Nos actions ont porté sur **trois axes majeurs** :

- Fournir une information fiable et pertinente, pour éclairer vos décisions stratégiques ;
- Faciliter les démarches administratives et opérationnelles, afin de garantir un ancrage fluide et durable sur le territoire tunisien ;
- Promouvoir un environnement d'investissement attractif, fondé sur la transparence, la compétitivité et l'innovation.

En 2025, nous réaffirmons notre engagement en consolidant notre position d'acteur de confiance. Cela passera par l'amélioration continue de nos services, un accompagnement renforcé tout au long du cycle de vie de vos projets, ainsi qu'une collaboration étroite avec l'ensemble de nos partenaires pour faire évoluer un écosystème favorable à l'investissement et à l'innovation.

Nous vous remercions chaleureusement pour la confiance que vous nous accordez, ainsi que pour votre engagement à nos côtés.

Namia Ayadi

PRÉAMBULE

PRÉAMBULE

La Tunisia Investment Authority (TIA) est l'interlocuteur unique des investisseurs locaux et étrangers. Elle œuvre à renforcer l'attractivité de la Tunisie en facilitant l'accès aux opportunités d'investissement. Son rôle central s'inscrit dans une dynamique de modernisation et de digitalisation des services d'accompagnement, permettant d'offrir un cadre transparent, efficace et incitatif pour les investisseurs.

Dans un contexte mondial marqué par des transformations économiques rapides, la TIA adopte une approche proactive visant à améliorer le climat des affaires, simplifier les procédures et garantir un accompagnement personnalisé tout au long du parcours d'investissement. Grâce à son expertise et à sa collaboration avec les acteurs publics et privés, l'instance contribue activement à la promotion d'une Tunisie compétitive et attractive pour les investisseurs étrangers et nationaux.

Ce rapport présente les principales actions menées par la TIA au cours de l'année 2024, mettant en avant les avancées réalisées en matière de facilitation de l'investissement, d'accompagnement des projets stratégiques et de consolidation des partenariats institutionnels. Il dresse également un bilan des défis rencontrés et des perspectives pour les années à venir, afin de renforcer davantage l'impact des initiatives entreprises.

The background is a deep red gradient. In the upper left, there is a grid of white dots of varying sizes, some of which are missing, creating a pattern. In the lower right, a hand is shown holding a glowing, wireframe globe with orange landmasses and blue grid lines. The globe has several bright blue points of light on its surface. A large, dark red, curved shape is positioned behind the text on the left.

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL



CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL



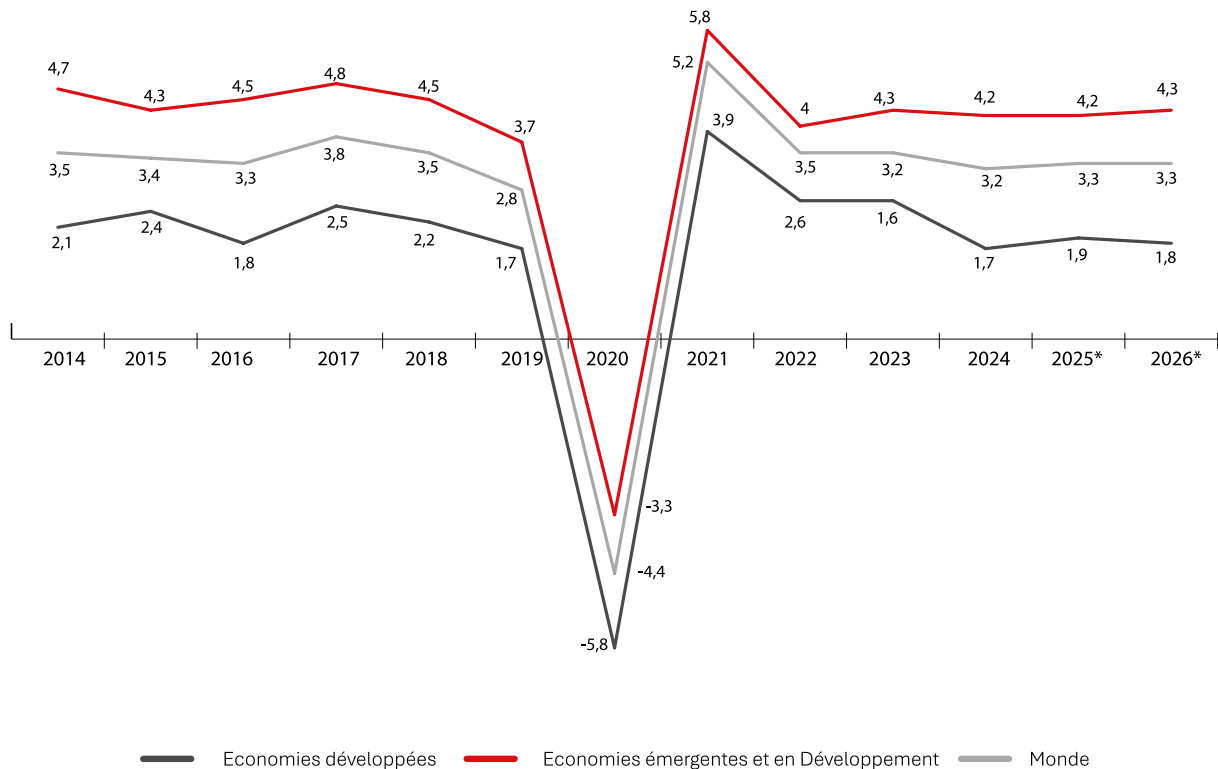
CONTEXTE INTERNATIONAL

Croissance économique

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte économique mondial caractérisé par des dynamiques complexes et des défis multiples. Après les chocs des dernières années — pandémie de COVID-19, tensions géopolitiques, perturbations des chaînes d'approvisionnement — l'économie mondiale affiche des signes de résilience, tout en restant exposée à de nouvelles incertitudes.

La croissance économique mondiale demeure modérée en 2024, à **3,2 %**, avant de s'établir, selon les projections, à **3,3 % en 2025 et 2026**. Cette évolution témoigne d'une reprise graduelle après les récents bouleversements économiques, mais reste contrainte par des facteurs persistants tels que l'inflation, les tensions géopolitiques et des politiques monétaires restrictives.

Fig1. Croissance du PIB dans le monde (en%)

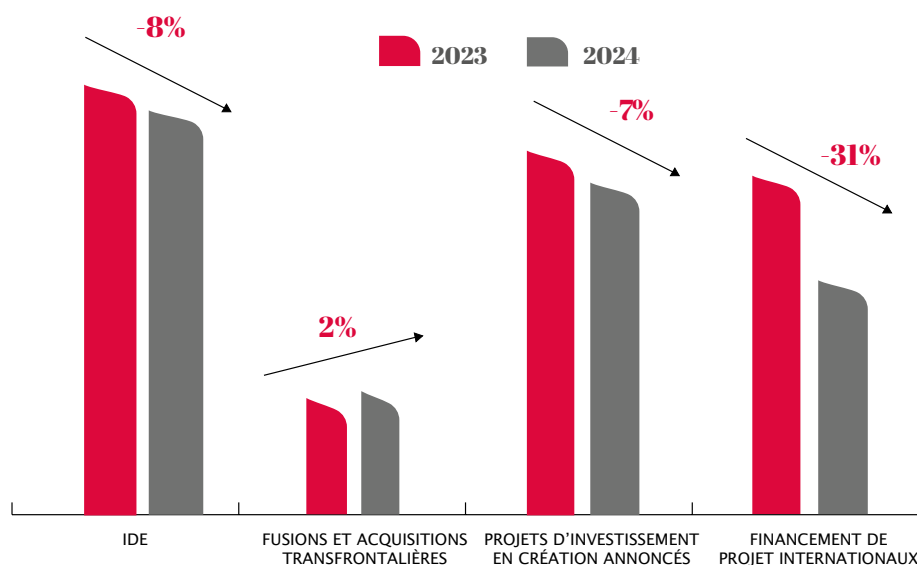


Source : PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, FMI (Janvier 2025)

Investissement Mondial

En 2024, les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux ont affiché une hausse apparente **de 11 %**, **atteignant 1,4 billion de dollars**, mais cette croissance masque une réalité plus contrastée : en excluant les flux transitant par certaines plateformes financières européennes, **les IDE ont en réalité reculé de 8 %**.

Fig2. Tendances mondiales de l'investissement (2024/2023)



Source : CNUCED (janvier 2025)

Unité : Billions de Dollars

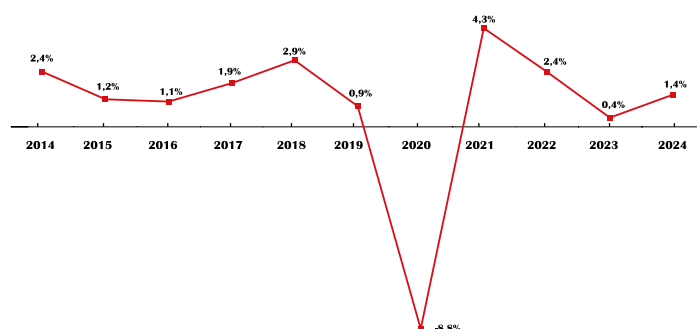
Les investissements Greenfield, concentrés essentiellement dans l'industrie, ont affiché un léger repli en 2024 avec **une diminution de 8% du nombre de projets et de 7% de leur valeur**. Néanmoins, le montant total reste à un niveau élevé, se situant juste en dessous du record de 2023, principalement grâce aux injections massives de capitaux dans deux secteurs clés : la production de semi-conducteurs et les technologies d'intelligence artificielle.

CONTEXTE NATIONAL

Croissance

Après une année 2023 marquée par un ralentissement économique et une faible croissance, l'économie tunisienne affiche en 2024 des signes de reprise, avec un taux de croissance modéré **estimé à 1,4 %**.

Fig3. Évolution du Taux de croissance



Source : Institut National de la Statistique (INS)

Commerce Extérieur

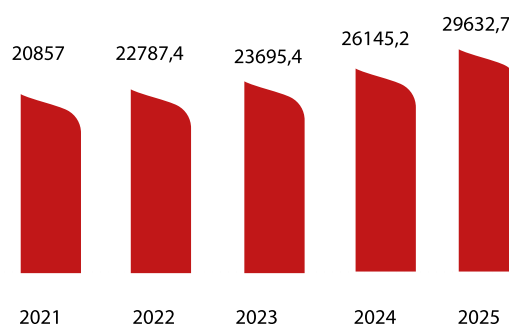
En 2024, les exportations tunisiennes ont conservé leur niveau de l'année précédente, atteignant **62 077,6 (MDT)**.

En parallèle, les importations ont augmenté de 2,3 %, passant **de 79 146,3 MDT en 2023 à 81 005,2 MDT**, après une baisse de 4,4 % l'année précédente. Cette tendance a entraîné une aggravation du déficit commercial, qui s'élève désormais à 18 927,6 MD, contre 17 069 MD en 2023. En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations a diminué de 1,8 point, se situant à 76,6 %.

Investissement

Les indicateurs économiques révèlent une progression significative de la formation brute de capital fixe (FBCF), passant de 23,69 milliards de dinars en 2023 à **26,14 milliards en 2024**, soit une hausse **de 10,3 % sur un an**. Selon les projections du budget économique 2025, la FBCF devrait atteindre 29,63 milliards de dinars, affichant ainsi une croissance de 13,3 % par rapport à 2024.

Fig4. Évolution de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) : 2021 - 2025

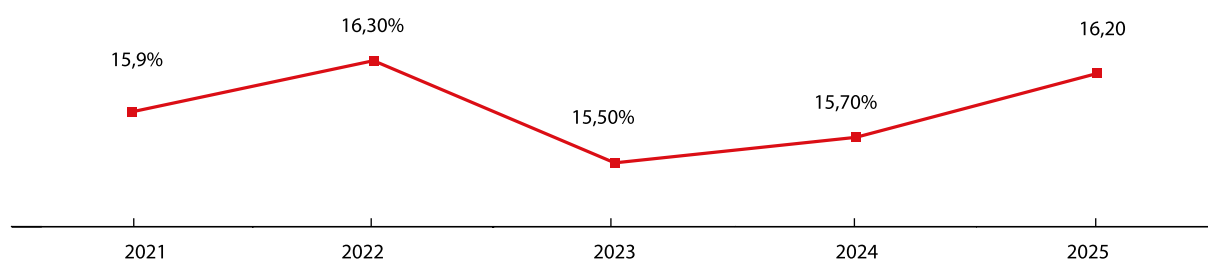


Source : MEP

Unité : Millions de dinars

Le taux d'investissement – mesurant la part de la richesse nationale consacrée à l'investissement – a enregistré de légères variations entre 2021 et 2024, passant de 15,9 % à 15,7 %, avec une prévision **de 16,2 % pour 2025**

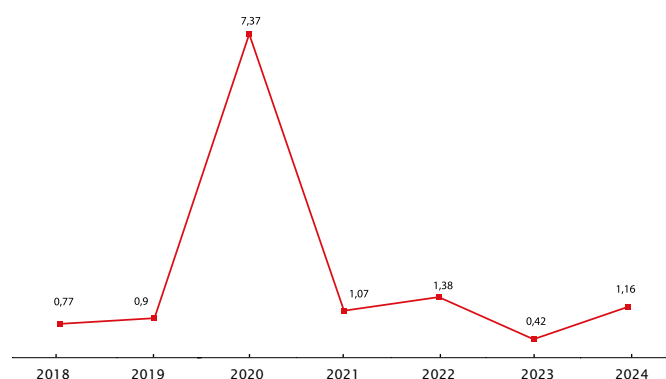
Fig5. Évolution du taux d'investissement en % du PIB :
2021 - 2025



Source : MEP

L'évolution de l'ICOR tunisien entre 2018 et 2024 révèle une forte volatilité : après un pic à 7,37 en 2020 (reflétant l'inefficacité de l'appareil productif durant la crise COVID), le ratio s'est stabilisé autour de 1 entre 2021 et 2024, signalant une amélioration notable de l'efficacité des investissements. La chute à 0,42 en 2023, suivie d'une remontée à 1,16 en 2024, Cette trajectoire témoigne à la fois de la résilience post-crise et de la nécessité de poursuivre les réformes pour consolider ces gains de productivité capitalistique.

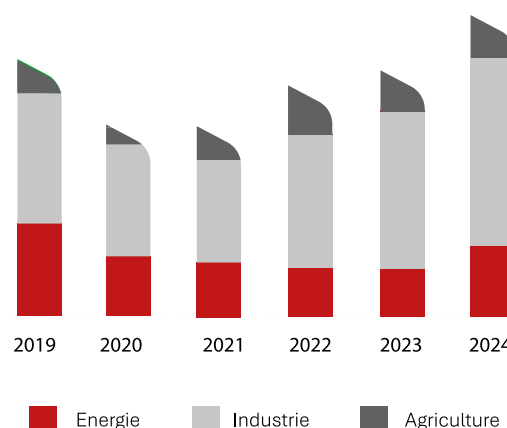
Fig6. Évolution de l'ICOR en Tunisie :
2018 - 2024



Source : MEP, Compilation TIA

Fig7. Évolution des IDEs par secteurs :
2019 - 2024

Les données nationales des IDE révèlent une reprise progressive depuis 2020, passant **de 1 840 MDT à 2 910 MDT en 2024**, avec une nette dominance des secteurs de l'industrie (1 779 MD en 2024) et de l'énergie (689,4 MD), tandis que les services et l'agriculture restent marginaux.



Source : FIPA



GOUVERNANCE ET ORGANISATION

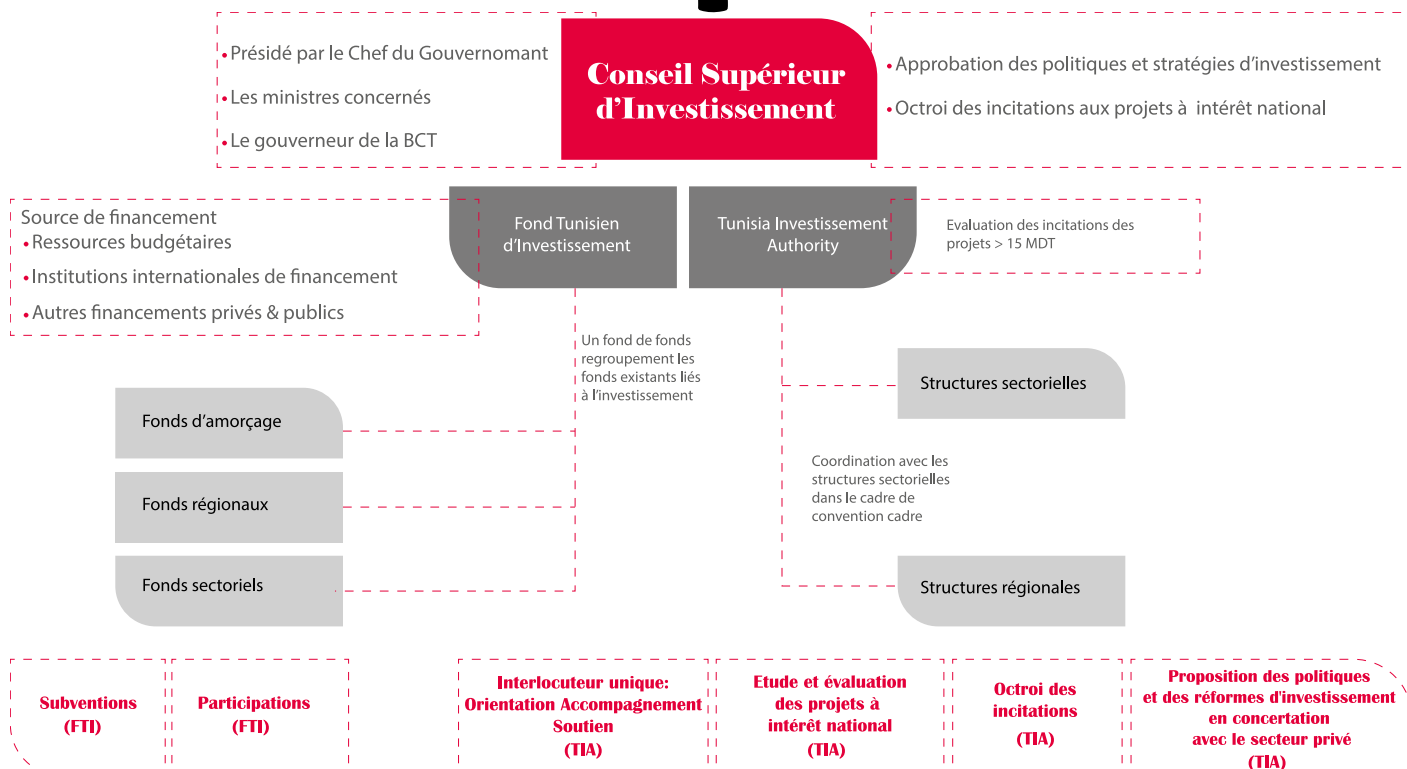


GOUVERNANCE ET ORGANISATION

VISION, MISSIONS ET GOUVERNANCE

GOUVERNANCE DE L'INVESTISSEMENT

Conformément au décret gouvernemental n°2017-388 du 9 mars 2017 fixant la composition et les modalités d'organisation du Conseil Supérieur de l'Investissement, la Tunisia Investment Authority (TIA) est placée sous la tutelle du ministère chargé de l'investissement. La gouvernance du système d'investissement se présente comme suit :



Le Conseil Supérieur de l'Investissement (CSI) :

Présidé par le Chef du Gouvernement, il est composé des principaux ministres concernés par l'investissement ainsi que du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Le Conseil se réunit périodiquement pour approuver les politiques d'investissement et suivre leur mise en œuvre et statuer sur les demandes de primes et incitations prévues par l'article 20 de la loi d'investissement.



La Tunisia Investment Authority (TIA):

La Tunisia Investment Authority (TIA) a été créée dans le cadre de la réforme du système d'investissement en Tunisie en vertu **de loi n°2016-71 portant loi de l'investissement**. Elle a pour mission principale d'accueillir les investisseurs, de les orienter, de les informer, d'effectuer en leur faveur les procédures administratives relatives à la constitution juridique de l'entreprise ou son extension et à l'obtention des autorisations requises pour les différentes étapes de l'investissement et de recevoir les requêtes des investisseurs et d'œuvrer à les résoudre.

Elle assure également le secrétariat permanent du conseil supérieur de l'investissement (CSI) et examine à ce titre les projets d'intérêt national au sens de l'article 20 de la loi, les soumet à la commission nationale d'octroi des primes et incitations qui propose les primes et incitations en faveur de ces projets selon un scoring préalablement définis et les présente au CSI qui statue définitivement sur les avantages.

Le champ de l'intervention de l'Interlocuteur Unique de la TIA ne concerne que les projets dont le coût d'investissement dépasse les 15 millions de dinars, tout en ayant des prérogatives exclusives, à l'instar de l'octroi des autorisations, du traitement des demandes de prorogation ainsi que des requêtes et l'intervention dans le cas du silence de l'administration.

En Tant qu'autorité de l'investissement , La TIA a pour mission stratégique de renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Tunisie . A travers son conseil stratégique , composé de représentants des secteurs publics et privés ,elle agit à ce titre comme force de proposition pour améliorer le climat d'investissement et relever les défis liés aux entraves à l'investissement en Tunisie.



Mission

Être le partenaire de référence des investisseurs et les accompagner via une approche transparente, engageante et innovante

01



Vision

La TIA est l'interlocuteur unique des investisseurs locaux et étrangers. Avec son réseau de partenaires, elle se positionne comme le facilitateur pour la concrétisation des projets d'investissement à travers une information fiable, des procédures fluides et un accompagnement personnalisé

02



Doctrine

TIA interlocuteur unique

des investisseurs nationaux et internationaux.

**INTERLOCUTEUR
UNIQUE**

Fédération des parties prenantes de l'écosystème

et mobilisation de réseau de partenaires permettant un accompagnement personnalisé de l'investisseur tout au long du parcours investissement.

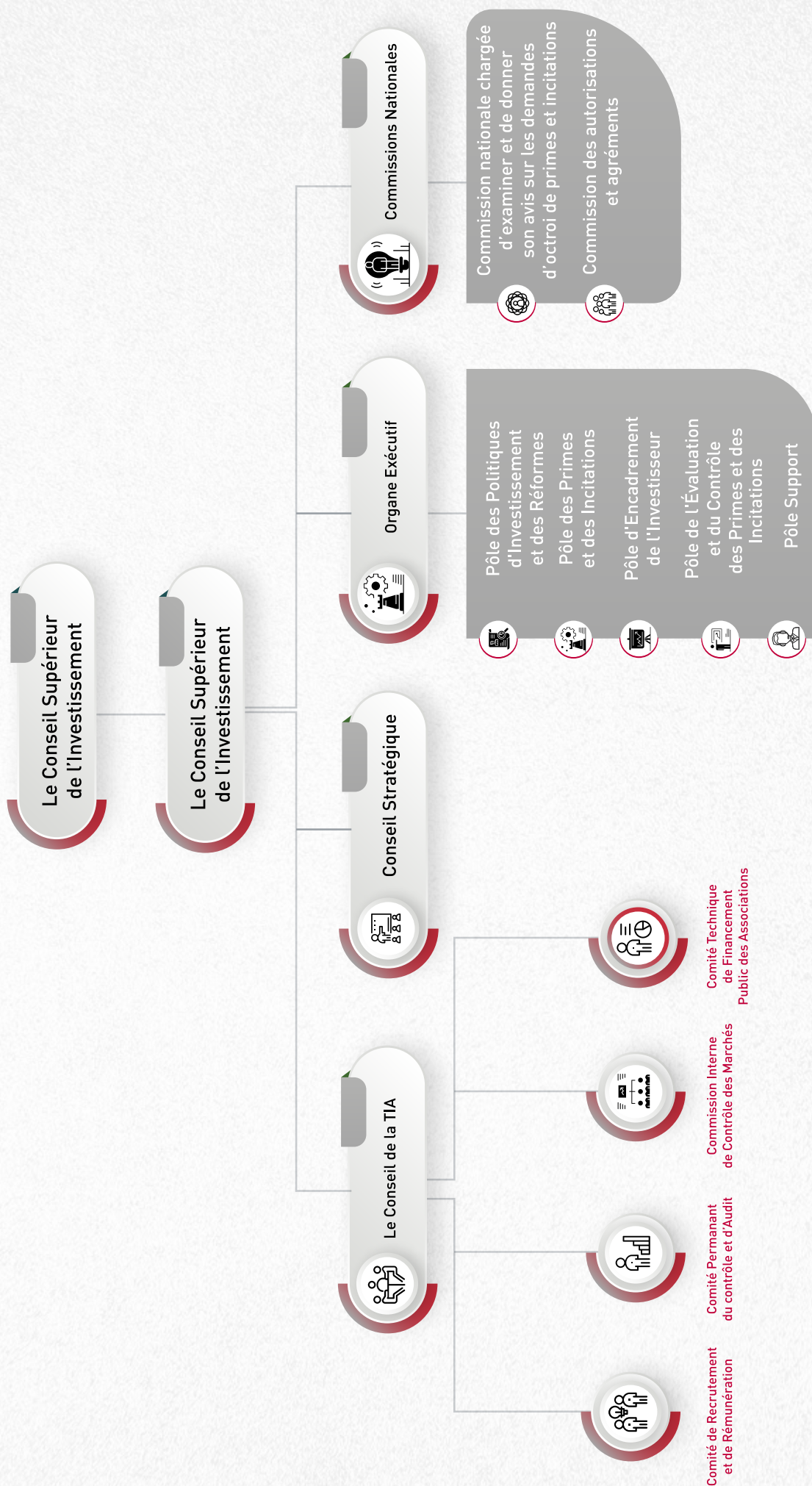
**FEDERATION DE
PARTENAIRES**

Proposition de réformes

pour l'amélioration de climat de l'investissement dans le cadre d'un **dialogue publique – privé (Conseil Stratégique)** en phase avec les politiques nationales de l'investissement.

**FORCE DE
PROPOSITION**





La Tunisia Investment Authority est dirigée par un Président nommé par décret gouvernemental sur proposition du ministre chargé de l'investissement. L'Instance est structurée autour des organes suivants :

- **Le Conseil de la TIA :**

Chargé principalement de définir la politique générale, d'approuver le budget et d'organiser les services administratifs de l'Instance.



- **Le Conseil Stratégique :**

Constitué d'experts et de représentants du secteur public et privé, il évalue le climat d'investissement et propose des réformes pour améliorer l'attractivité du pays.



- **L'Organe Exécutif :**

Se compose de plusieurs pôles techniques spécialisés, notamment en politiques d'investissement, primes et incitations, encadrement des investisseurs et support administratif.

Les Pôles Techniques de l'Organe Exécutif

1. Pôle des Politiques d'Investissement et des Réformes

Il élabore les politiques d'investissement et les réformes en partenariat avec le secteur privé. Ses missions incluent l'analyse des statistiques, la veille stratégique, ainsi que la mise à jour d'une base de données sur les opportunités d'investissement pour améliorer le climat des affaires en Tunisie.

2. Pôle des Primes et Incitations

Il instruit les demandes d'attribution de primes et d'incitations, prépare les dossiers et propose l'octroi des incitations et assurer leur suivi en coordination avec les structures concernées.

3. Pôle d'Encadrement de l'Investisseur

Il accompagne les investisseurs en tant qu'interlocuteur unique, suit les projets d'intérêt national et facilite les démarches administratives liées à leur réalisation.

4. Pôle de l'Évaluation et du Contrôle des Primes et des Incitations

Il évalue l'efficacité du système d'attribution des primes et incitations, contrôle leur exécution et s'appuie sur les bonnes pratiques.

5. Pôle Support

Il gère les ressources humaines, matérielles et budgétaires de l'instance, supervise les marchés publics et la communication institutionnelle, et coordonne les partenariats internationaux.

Les Commissions Nationales

Dans le cadre de sa mission de facilitation et de coordination des projets d'investissement, l'instance tunisienne de l'investissement accueille en son sein deux commissions nationales, instaurées par les textes législatifs et réglementaires encadrant la politique d'investissement en Tunisie.

1. La commission nationale chargée d'examiner et de donner son avis sur les demandes d'octroi de primes et incitations :

Instaurée par **le décret gouvernemental n° 2017-389 du 9 mars 2017**, relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement, cette commission est chargée de :

- Examiner et donner un avis sur *les demandes d'octroi de primes et incitations* pour :
- Les projets dont le coût d'investissement dépasse quinze (15) millions de dinars ;
 - Les opérations d'extension des projets dont le coût d'investissement à la création dépasse le plafond indiqué

Proposer **au Conseil Supérieur de l'Investissement les incitations prévues à l'article 20 de la loi sur l'investissement**, à octroyer **aux projets d'intérêt national**.

2. La commission des autorisations et agréments :



Créée par **la Loi n° 2019-47 du 29 mai 2019**, relative à l'amélioration du climat de l'investissement, cette commission a pour mission de :

- Statuer sur toutes les demandes d'autorisations et d'agréments nécessaires à la réalisation des projets d'investissement entrepris par l'Instance, conformément à la législation en vigueur ;
- Décider des changements de vocation des terres agricoles, en dérogeant aux dispositions de la loi n° 83-87 du 11 novembre 1983 sur la protection des terres agricoles.

“

Les décisions de cette commission sont notifiées au ministre concerné, qui dispose d'un délai de 15 jours pour s'y opposer. L'absence de réponse vaut approbation. En cas d'opposition ou de blocage, la commission peut saisir le Conseil Supérieur de l'Investissement.

La composition, les modalités de fonctionnement ainsi que la liste des activités concernées sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'investissement.

”





SYNTHÈSE CHIFFRÉE DES PERFORMANCES DE L'ANNÉE



SYNTHÈSE CHIFFRÉE DES PERFORMANCES DE L'ANNÉE



SYNTHÈSE CHIFFRÉE DES PERFORMANCES DE L'ANNÉE

Déclaration d'Investissement à l'échelle national



5614,3 MDT

Montant d'investissement
déclaré

+7,1%



98557

Postes d'emploi déclarés

+6,7%

672,5 MDT

Gouvernorat
TUNIS



2523 MDT

Développement Régional
déclaré



28

Projets d'investissement
déclarés **+4%**



1379,4 MDT

Montant d'investissement
déclaré **-28%**

10897

Postes
d'emploi déclarés **+7%**



890,6 MDT

Investissement
déclaré à participation étrangère



979,5 MDT

Investissement
des projets PIN



LES MOMENTS PHARES EN 2024

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INVESTISSEMENT (CSI)

**31
Janvier
2024**



Première session du Conseil supérieur de l'investissement pour l'année 2024

**9
Février
2024**



2 ème session du CSI

**21
Février
2024**



3 ème session du CSI

**8
Mars
2024**



4 ème session du CSI

14
Aout
2024



5 ème session du CSI

30
Octobre
2024



6 ème session du CSI

CONSEIL STRATÉGIQUE

8
Février
2024



La 17ème session du Conseil
stratégique de la TIA

31
Mai
2024



La 18ème Session du Conseil
Stratégique de la TIA

13
Novembre
2024



La 19ème Session du Conseil
Stratégique de la TIA

COMMISSIONS

11
Janvier
2024

la première réunion de la Commission
des autorisations et des agréments



31
Juillet
2024



La Septième réunion de la Commission des
Autorisations et des Agréments

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1
Mars
2024

La première session du Conseil
d'administration de la TIA pour l'année 2024



9
Juillet
2024



La deuxième session du conseil
d'administration de la TIA pour
l'année 2024

28
Octobre
2024

La troisième session du Conseil d'administration de la TIA pour l'année 2024



LANCEMENT « DES ATELIERS DE L'INVESTISSEMENT »



La Tunisia Investment Authority (TIA) a lancé «Les Ateliers de l'Investissement» avec une première session consacrée au secteur du textile et de l'habillement.

PLATEFORME NATIONALE DE L'INVESTISSEMENT

Lancement officiel du Projet de Développement de la Plateforme Nationale de L'Investissement



► BILAN DE L'ACTIVITÉ STRATÉGIQUE





BILAN DE L'ACTIVITE STRATEGIQUE



La Tunisia Investment Authority a été dotée d'un rôle clé dans l'amélioration de l'environnement des investissements en Tunisie. **Elle a pour mission d'évaluer les politiques d'investissement et de proposer des politiques et des réformes** visant à rendre le pays plus attractif et plus compétitif, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales. Pour atteindre cet objectif, la TIA s'appuie sur plusieurs leviers stratégiques :

Le dialogue Public-Privé

Le conseil stratégique de la TIA, constitue **une plateforme de dialogue public-privé**. Il a pour objectif de proposer des réformes structurantes visant à améliorer l'environnement de l'investissement en Tunisie, en s'appuyant sur les recommandations issues de ses travaux à travers **des évaluations annuelles, une veille stratégique et des analyses comparatives internationales**.

En 2024, la Tunisia Investment Authority (TIA) a organisé **trois sessions du Conseil Stratégique** dédiées à renforcer le dialogue public-privé et stimuler une réflexion approfondie autour des politiques d'investissement en Tunisie. Ces rencontres ont rassemblé des membres du Conseil, des experts nationaux et internationaux, ainsi que des acteurs clés du secteur, dans le but de proposer des recommandations stratégiques pour améliorer l'environnement de l'investissement.



- Rapports stratégiques :**
Synthèse des discussions et des recommandations issues des Conseils.
- Notes de benchmark :**
Analyse des meilleures pratiques internationales pour inspirer les réformes nationales.



Incitations Financières pour les Secteurs Prioritaires

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'amélioration du climat des affaires la TIA a présenté une nouvelle approche relative à la révision de la Liste des Secteurs Prioritaires et Niches pour l'Octroi des Incitations.

Transition économique et défis verts

Présentation du rapport de transition BERD (2023-2024) par Beata Javorcik, cheffe économiste de la BERD, mettant en lumière les tendances des chaînes de valeur mondiales et les défis liés à l'économie verte.

Modèles Internationaux Inspirants

Présentation du modèle économique de Singapour, un exemple inspirant pour la Tunisie, par M. Luke Tay, fondateur de « Cornucopia FutureScapes » et Singapore Futures Fellow à la « Lee Kuan Yew School of Public Policy » et directeur Asie de « l'Association of Professional Futurists ».

Tendances Mondiales d'Investissement

Intervention de M. David Cousquer, fondateur du logiciel de veille Trendeo, sur les tendances mondiales en termes d'investissement et les opportunités pour la Tunisie.

<i>Thème Abordé</i>	<i>Intervenant(s)</i>	<i>Contenu Clé</i>	<i>Objectif / Intérêt</i>
Incitations financières pour les secteurs prioritaires	Équipe TIA	Nouvelle approche pour la révision de la Liste des Secteurs Prioritaires et Niches pour l'octroi des incitations.	Adapter les incitations aux besoins des secteurs porteurs pour stimuler l'investissement.
Transition économique et défis verts	Beata Javorcik (Cheffe économiste de la BERD)	Présentation du rapport de transition BERD 2023-2024 : tendances des chaînes de valeur mondiales, enjeux de l'économie verte.	Identifier les leviers de transition verte et d'intégration dans les chaînes de valeur mondiales.
Modèles internationaux inspirants	Luke Tay (Singapour)	Étude du modèle économique de Singapour comme exemple inspirant : planification stratégique, innovation, résilience.	S'inspirer des meilleures pratiques pour nourrir les réformes économiques en Tunisie.
Tendances mondiales d'investissement	David Cousquer (Fondateur de Trendeo)	Analyse des tendances globales de l'investissement et des opportunités stratégiques pour la Tunisie.	Positionner la Tunisie comme destination attractive à l'échelle internationale.

Évaluation de la politique d'investissement en Tunisie

Livrable 1

Rapport d'Évaluation de la politique d'investissement en Tunisie 2023

Ce rapport vise à analyser le contexte économique et d'investissement en Tunisie, en intégrant les perspectives des acteurs publics et privés. Il adopte une approche comparative pour évaluer le dynamisme de l'investissement tunisien dans un environnement mondial concurrentiel.

Structuré autour **de quatre principaux axes** :

- > Il évalue l'environnement économique et d'investissement dans le monde et en Tunisie, en s'appuyant sur les travaux réalisés par les acteurs publics et privés.
- > Il compare la Tunisie à d'autres pays concurrents à travers des rapports internationaux et une veille stratégique approfondie.
- > Il présente le bilan annuel des réformes entreprises pour améliorer l'environnement des affaires.
- > Enfin, il propose des recommandations visant à améliorer l'environnement d'investissement en Tunisie.



Livrable 2

Policy Papers en 2024

Dans le cadre de la stratégie nationale visant à améliorer le climat des affaires, la TIA est responsable de mettre en œuvre la mesure consistant à **réviser la liste des secteurs prioritaires et le ciblage des niches pour l'octroi des incitations**. Cette mesure s'inscrit dans l'optique d'une meilleure optimisation des incitations financières. En effet, certaines activités économiques et secteurs à forte valeur ajoutée ne connaissent pas le développement escompté et ne reçoivent qu'un soutien limité, justifiant ainsi une réévaluation de l'attribution des incitations.



Pour mener à bien cette révision, **la TIA adopte une méthodologie participative**, impliquant à la fois les secteurs public et privé, et s'appuie sur des études approfondies ainsi que sur des consultations avec les parties prenantes concernées. Cette approche vise à garantir une répartition plus efficace et ciblée des incitations, en phase avec les objectifs de croissance et de compétitivité de l'économie tunisienne.

Veille Stratégique sur l'investissement

Les Bulletins de veille

En 2024, la Tunisia Investment Authority (TIA) a produit **10 bulletins de veille** offrant une analyse approfondie **des tendances économiques, des dynamiques de marché et des indicateurs clés**. Ces bulletins, diffusés auprès des ministères et institutions concernés.

Le bulletin de veille se concentre sur trois éléments principaux : **une veille concurrentielle sur les**



tendances mondiales d'investissement, une surveillance des réformes en cours, et une analyse des indicateurs économiques directement liés à l'investissement. Il permet ainsi de positionner la Tunisie par rapport à ses concurrents et identifier les potentiel Lead, offrant ainsi un soutien précieux aux décideurs pour une vision plus claire et stratégique.

Les Bulletins Pays

En 2024, la Tunisia Investment Authority (TIA) a élaboré **6 bulletins pays** visant à identifier les opportunités d'investissement potentiel pour le site Tunisie.

Les bulletins pays : Allemagne -Chine -États-Unis -Japon -Turquie et Suède.

Autres contributions à l'Amélioration du Climat de l'Investissement

1- Harmonisation de la Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT)

Dans le cadre des réformes issues du Conseil ministériel du 23 avril 2020 visant à améliorer le climat des affaires, la TIA a instauré, en coordination avec l'INS, une commission permanente conjointe dédiée **à l'unification de l'application de la NAT**. Cette démarche vise à harmoniser l'interprétation de la nomenclature entre les administrations concernées.

En 2024, la commission a mené plusieurs actions concrètes visant à harmoniser l'application de la NAT et à faciliter sa mise en œuvre par les différentes parties prenantes :

- **Traitement de demandes spécifiques de classification et élaboration** de notes explicatives portant notamment sur :

Les créateurs de contenu ;

Les matériaux extractifs ;

Les activités de services à la demande de la DGI ;

L'approvisionnement en électricité pour véhicules électriques ;

Une plainte relative à un reclassement ayant empêché l'octroi d'avantages fiscaux.

- **Suivi de la mise en œuvre de la NAT :**

Des réunions de concertation avec la DGI, la CNSS, la CNAM et les structures d'investissement ont été tenues pour identifier les obstacles et proposer les solutions adéquates.

- **Mise à jour et harmonisation des listes d'activités**

Courriers adressés à plusieurs ministères et institutions (Agriculture, Industrie, Artisanat, Tourisme, etc.) pour aligner les listes d'activités avec la NAT.

- **Étude de nouvelles activités à forte valeur ajoutée**

Analyses d'impact économique en cours pour statuer sur l'éligibilité aux incitations, avec soumission au Conseil Supérieur de l'Investissement.

- **Suivi des recommandations**

Échanges avec des institutions sectorielles sur les problématiques de classification, notamment des matériaux de construction.

- **Perspectives**

Réponses aux requêtes d'investisseurs et élaboration en cours d'un projet de mise à jour du décret n°389 pour clarifier certaines activités.

Afin de renforcer l'attractivité de la Tunisie pour les investisseurs, la TIA a initié plusieurs réformes destinées à simplifier les procédures et lever les obstacles juridiques. Dans ce cadre, plusieurs initiatives clés ont été engagées afin de lever les obstacles réglementaires et d'accélérer la réalisation des projets d'investissement :

Révision du décret n°389 de 2017 sur les incitations à l'investissement :

Un projet d'amendement a été transmis au MEP (14 février 2025) pour :

- Alléger les procédures d'octroi de subventions ;
- Clarifier les dispositions ajoutées par l'arrêté n°182/2024.

Réforme de l'arrêté n°120/2021 sur les biens domaniaux :

Accord sur la suppression de l'exclusion des projets d'intérêt national du mécanisme de gré à gré, avec intégration d'amendements complémentaires.

Amendement du décret n°1991/2005 relatif aux études d'impact environnemental :

Travail de coordination achevé, en attente de signature.

Révision du cadre relatif au changement de vocation des terres agricoles (arrêté du 3 mai 2023) :

Projet finalisé, en cours de validation avec les ministères et services concernés.

Identification des obstacles juridiques :

Une matrice des freins réglementaires a été soumise au ministère de tutelle, accompagnée de propositions concrètes d'amendements législatifs.

The background of the page is a complex, abstract graphic. It features a network of interconnected circles and lines, some containing icons like a bar chart, a factory, and a plus sign. Overlaid on this is a line graph with several data points connected by lines. At the bottom, there are vertical bars of varying heights, resembling a bar chart. The entire graphic is rendered in shades of purple, pink, and blue, with a semi-transparent effect that allows the text to be legible.

Cette partie présente une analyse détaillée des services d'accompagnement et de facilitation du parcours investisseur fournis par les structures de la TIA au cours de l'année 2024. Elle est structurée autour de trois axes principaux : l'encadrement de l'investisseur, incluant les déclarations d'investissement, la constitution juridique et d'autres services d'accompagnement ; l'étude et l'octroi des primes et incitations et enfin le suivi post-crédation des investissements.

BILAN DE L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE LA TIA – SERVICES A L'INVESTISSEUR

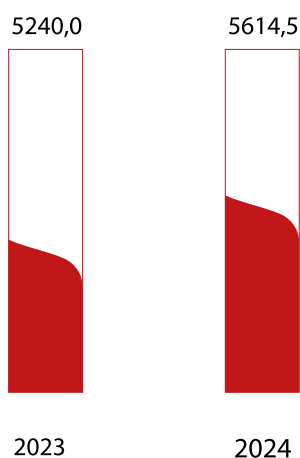
The background image shows a person in a dark suit and blue tie, holding a tablet. The background is a blurred city skyline at dusk or dawn. Overlaid on the image are several semi-transparent graphics: a line graph with pink dots, a bar chart with blue bars, and a network diagram with blue circular nodes connected by lines. The text is centered and written in a large, bold, white sans-serif font.

BILAN DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE LATIA – SERVICES À L'INVESTISSEUR

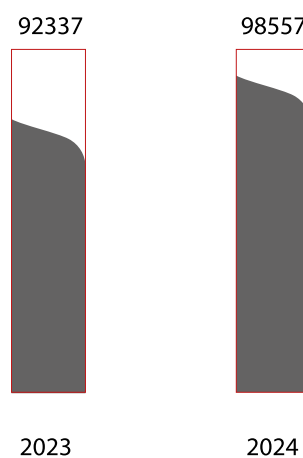
ÉVOLUTION DES DÉCLARATIONS D'INVESTISSEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Les investissements déclarés en Tunisie par les agences d'investissement en 2024 ont atteint 5 614,5 MDT, enregistrant une croissance de 7,1 % par rapport à 2023. Cette augmentation a été principalement portée par le secteur des énergies renouvelables (+150 %), les services (+43%) et, dans une moindre mesure, l'industrie (+3 %). Parallèlement, les créations d'emplois déclarées ont augmenté de 6,7 %, passant de 92 337 postes en 2023 à 98 557 postes en 2024.

Volume d'investissement (MDT)



Postes d'emploi déclarés



• Prédominance des opérations de création : (Investissement/Emploi)

Au cours de l'année 2024, les investissements liés aux projets de création ont atteint 3 804 MDT, soit 68 % du total des investissements déclarés. Ces projets permettront la création de 71 381 emplois, représentant 72 % des postes d'emploi déclarés.

• Le secteur des industries manufacturières conserve la première position (+50%)

Secteur Industriel

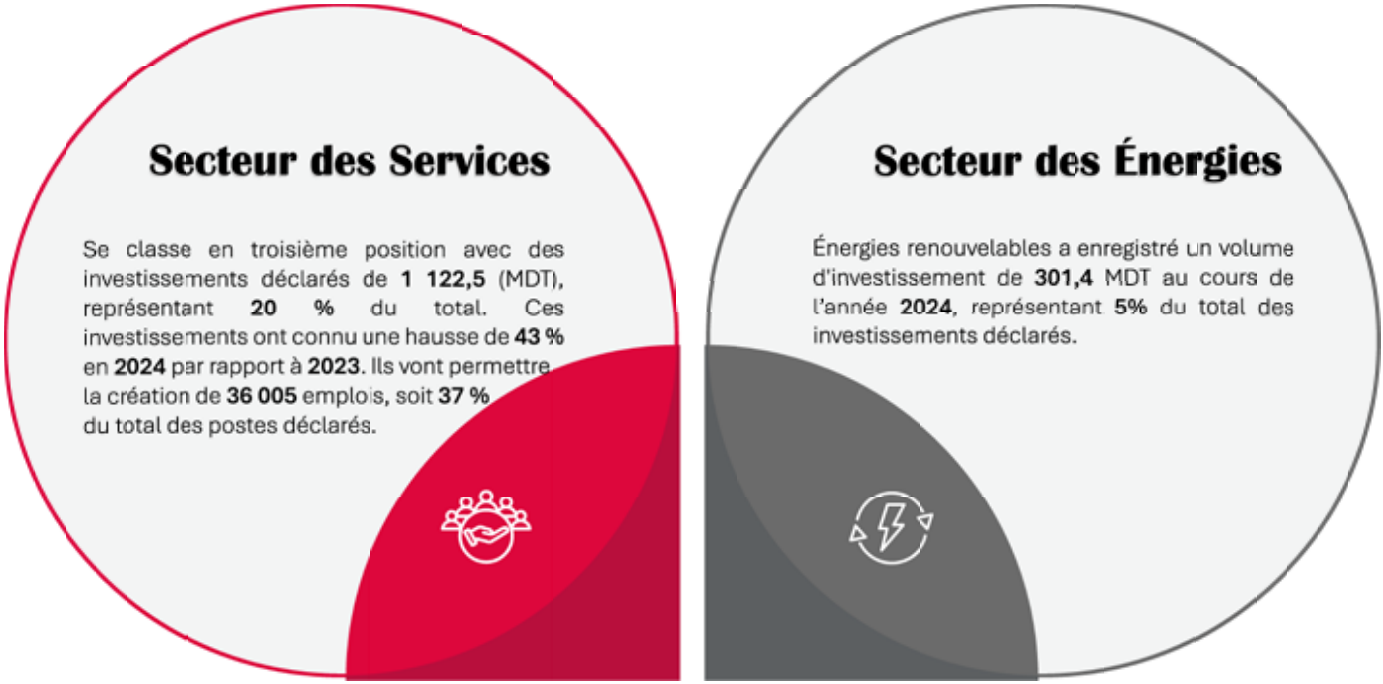
Maintient sa position dominante dans les déclarations d'investissement, représentant **52 %** du total des investissements déclarés, marquant une hausse de **3 %** par rapport à la même période de **2023**. Il reste également un pilier majeur de la création d'emplois, avec plus de **45 000** postes prévus, soit **46 %** du total des emplois à générer.



Secteur Agricole

Occupe la deuxième place en termes d'investissements déclarés, totalisant **1 207,1 (MDT)**, ce qui correspond à **22 %** du total des investissements. Cependant, cela représente une diminution de **13,2 %** par rapport à la même en **2023**. Par ailleurs, le secteur contribue à la création de **16 521** emplois, soit **17 %** du total des postes à créer.





• **Part significative des projets PINs**

En 2024, 10 Projets d'Intérêt National (PIN) ont été déclarés, pour un montant total de 979,5 (MDT), soit 17,4 % du volume global des investissements déclarés. Ces projets vont permettre la création de 8 922 emplois, répartis entre les secteurs de l'industrie et Energies renouvelables

• **Répartition régionale équilibrée**

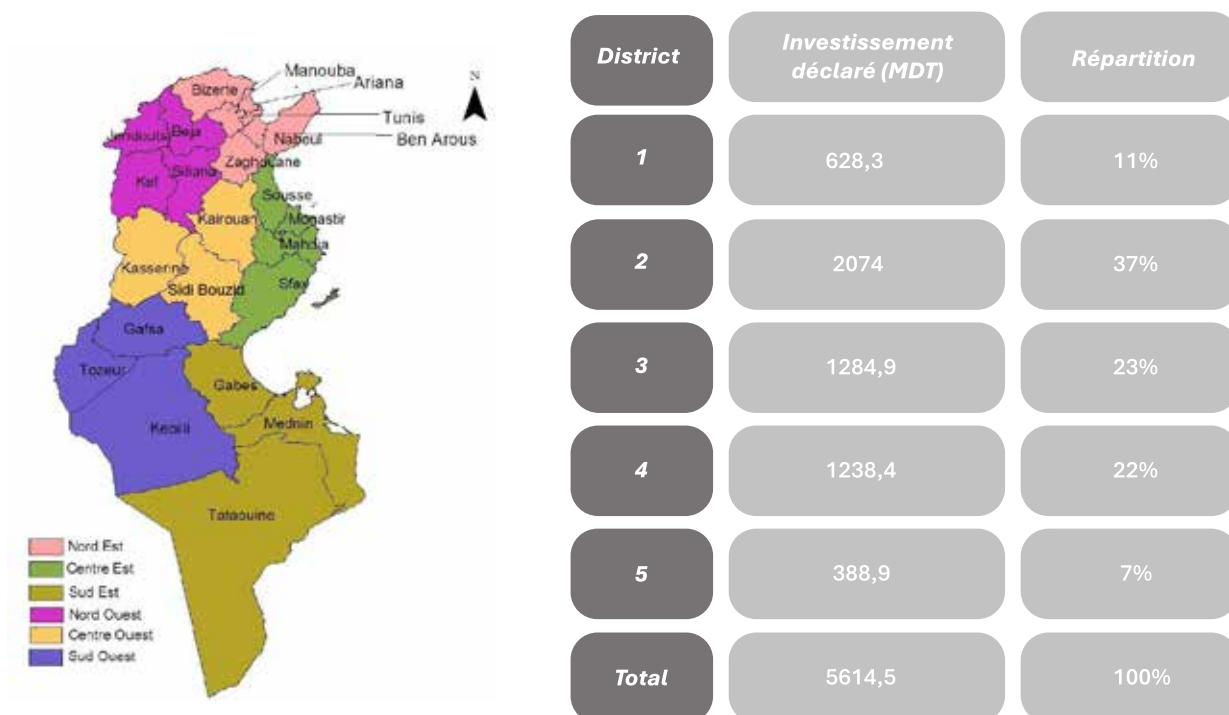
Au cours de l'année 2024, les dix premiers gouvernorats en Tunisie affichant des volumes d'investissement déclaré les plus élevés (tous secteurs confondus) sont les suivants :

Tableau 1 : Top10 gouvernorat en termes d'investissement déclaré

Rang	Gouvernorat	Investissement (MDT)	Rang	Gouvernorat	Investissement (MDT)
1	Tunis	672,5	6	Nabeul	346,2
2	Sidi Bouzid	547,5	7	Bizerte	319,8
3	Zaghouan	469,4	8	Sousse	267,1
4	Kairouan	437,5	9	Monastir	251,1
5	Sfax	390,7	10	Ben Arous	249

Source : Compilation TIA

Tableau 2 : Répartition des investissements déclarés par district



Les investissements déclarés dans les zones de développement régional au cours de l'année 2024, atteignent un montant de 2523MDT, Ce qui représente une part importante, de 45%, du total des investissements déclarés.

• La participation étrangère dans les investissements déclarés

28% des investissements déclarés comportent une participation étrangère avec un volume d'investissement de 1546,9 MDT permettront la création de 32760 postes d'emplois soit 33% du total des emplois déclarés.



ÉVOLUTION DES DÉCLARATIONS D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA TIA

Durant l'année 2024, **30 projets ont été déclarés auprès de l'instance** pour une enveloppe globale d'investissement cumulé **de 3 456,9 MDT** permettant la création de 11 553 postes d'emploi, enregistrant ainsi une hausse de 21% par rapport à l'année 2023 en termes d'investissement.

Par ailleurs, et abstraction faite des deux opérations de déclaration d'investissement concernant :

- Une Cimenterie pour un coût d'investissement de 950 MDT (2023)
- Deux cimenteries pour un coût d'investissement globale de 2 077,5MDT (2024)

Les investissements en 2024 ont enregistré une baisse de 28% par rapport à 2023.

Tableau 3 : Évolution des Investissements déclarés (+15MDT) *

	2023	2024	
Nombre de Projets	27	28*	4%
Montant d'investissement (MDT)	1 917,2	1 379,4	-28%
Nombre de postes d'emploi	10 225	10 897	7%

* En excluant les projets de cimenterie de 2023 et 2024 afin de ne pas fausser l'analyse.

Répartition des déclarations d'investissement par type

Les projets d'investissement déclarés auprès de la TIA couvrent à la fois des opérations de création et d'extension et se répartissent comme suit :

- 11 projets de **Création** (39%) avec un coût d'investissement de **659,2 MDT** et **1 303** postes d'emplois à créer.
- 17 projets **d'extension** (61%) avec un coût d'investissement de **720,2MDT** et **9 594** postes d'emplois à créer.

La répartition sectorielle des investissements provenant des opérations de création montre que près de la moitié des déclarations (48%) sont concentrés dans l'industrie, suivie de près par le secteur des énergies renouvelables qui représente 46% du total.

Répartition par Secteur d'activité

Les projets d'investissement déclarés en 2024 se répartissent par secteur d'activité comme suit :

Tableau 4 : Répartition par Secteur d'activité

	Projet	Montant d'Investissement (MDT)	Emploi
Industrie	23	1 039,7	10 646
Énergies renouvelables	3	301,4	38
Tourisme	2	38,2	213
	28	1 379,4	10 897

- Focus sur l'Industrie

Une analyse détaillée des investissements déclarés dans le secteur industriel durant l'année 2024 montre que le secteur des Industries Céramiques et verre occupe la première place avec **32%** des investissements déclarés, suivi par le secteur des Industries Mécaniques et Électriques (**29%**). S'agissant, de la création d'emploi, le secteur Textile et Habillement contribue à hauteur de 52% dans le total des emplois à créer.

Répartition par Régime d'investissement

Sur l'ensemble des projets déclarés durant l'année 2024 :

- 9 projets opèrent sous le régime totalement exportateur avec une enveloppe d'investissement global de **543,5** MD permettant la création de **9 432** postes d'emplois.
- 19 projets déclarés sous le régime autre que totalement exportateur avec un volume d'investissement de **835,9** MD permettant la création de **1465** postes d'emplois.

Répartition par région

Les **30** projets d'investissement déclarés durant l'année **2024** couvrent **13 gouvernorats**, dont **54%** dans les **zones de développement régional** avec une enveloppe de **799,9 MD** permettant ainsi la création de **8 146** postes d'emplois soit **75%** du nombre total de postes d'emplois à créer.

Une part conséquente (**66%**) des investissements déclarés dans les zones de développement régional (ZDR) relève du secteur des énergies renouvelables.

Fig 8: Répartition des investissements dans les ZDR par secteur

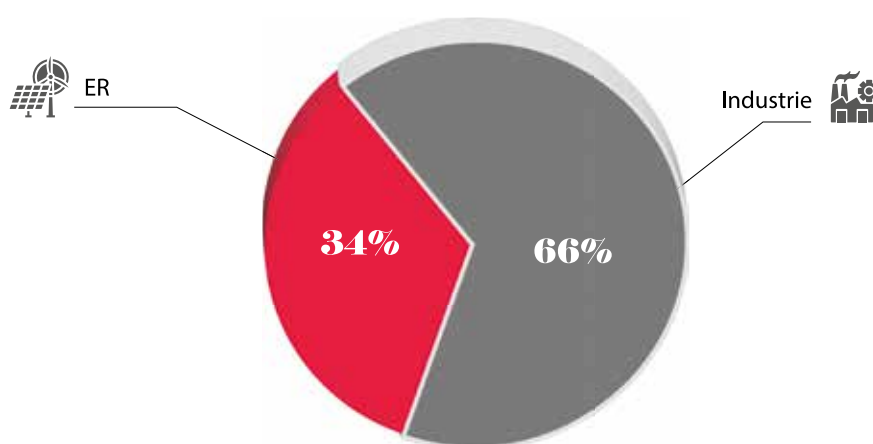


Tableau 5 : répartition des investissements par région

	Projet	Investissement (MDT)	Emploi
Ben Arous	1	23,3	170
Bizerte	1	94,5	1157
Gafsa	1	27,6	8
Kairouan	4	144,9	1999
Monastir	1	23,1	93
Nabeul	2	110,5	179
Sfax	1	15,3	12
Sidi Bouzid	2	310,2	625
Siliana	1	2,2	3
Sousse	3	97,2	622
Tozeur	1	136,9	15
Tunis	4	203,3	522
Zaghuan	6	190,2	5492
Total	28	1 379,4	10 897

Répartition par structure de capital

En 2024, **15** projets d'investissement déclarés auprès de la TIA incluent une participation étrangère, représentant un volume total de **890,6** MDT, soit **65%** des investissements déclarés et générant 8 946 emplois.

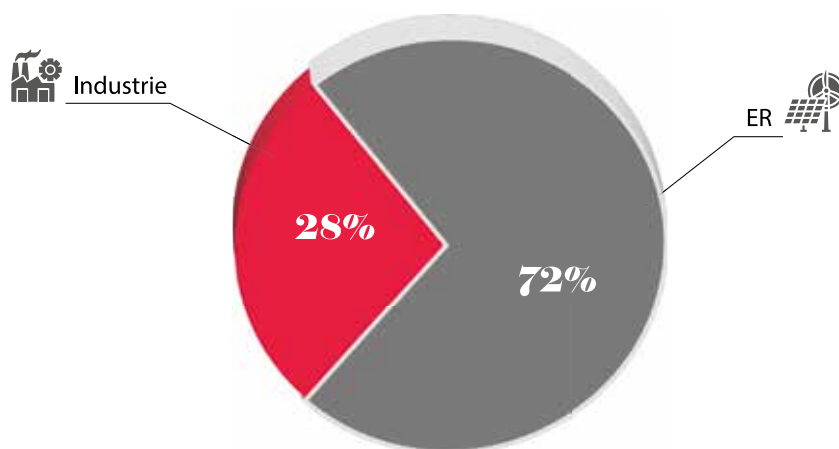
La France se distingue comme le principal investisseur dans les projets de plus de 15 MDT avec participation étrangère, représentant **33%** des investissements, suivie par l'Italie et les Pays-Bas, avec une part respective de **13%**.

Répartition par type de projet

En 2024, Les projets d'intérêt National (PIN) représentent **36%** du nombre total de projets déclarés avec un volume d'investissement global de **979,5** MDT, soit **71%**, permettant la création de **8 922** postes d'emploi, soit **82%** du total des postes d'emploi.

Les projets PIN se concentrent principalement dans le secteur de l'industrie, qui représente la majeure partie des investissements (72%), suivi par le secteur des énergies renouvelables (28%).

Fig 9 : Répartition des PIN par secteur



Des projets en énergies renouvelables alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)



Gouvernorat	Tozeur	Sidi Bouzid	Gafsa
			
Origine			
Investissement (MDT)	136,9	136,9	27,6



LA CONSTITUTION JURIDIQUE

Durant l'année 2024, les services de l'interlocuteur unique ont accompagné les investisseurs dans les différentes procédures de création de société en collaboration avec les administrations concernées.

Les opérations de constitution juridique se sont soldées par **la constitution de 4 sociétés avec un investissement de 316.5 MTND** contre 3 sociétés constituées en 2023 pour un investissement de 85.9 MTND.

LA COMMISSION DES AUTORISATIONS ET DES AGRÉMENTS

La Commission des Autorisations et des Agréments s'est réunie 10 fois durant l'année 2024. A ce titre :

- **58 demandes ont été déposées auprès de la TIA**, dont 35 ont été examinées par la Commission des Autorisations et des Agréments.
- 9 demandes ont été traitées conformément au principe du silence de l'administration



AUTRES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INVESTISSEUR

En 2024, la Tunisia Investment Authority (TIA) a renforcé son rôle de facilitateur des investissements en Tunisie, en intensifiant les efforts pour maximiser la conversion des opportunités en projets concrets et en accélérant les prises de décision. Cette approche proactive vise à stimuler l'attractivité du pays et à soutenir son développement économique.

• **Cartes de séjour**

Afin de faciliter l'établissement des projets d'investissement portés par les investisseurs internationaux, la TIA a collaboré étroitement avec les services compétents du ministère de l'Intérieur pour traiter les demandes de cartes de séjour et de visas d'entrée. Ces démarches concernent à la fois les entreprises étrangères déjà implantées en Tunisie, leurs équipes, ainsi que les investisseurs potentiels effectuant des visites de prospection dans le pays. En 2024, 77 cartes de séjour ont été octroyées et 44 visas d'entrée ont été délivrés, facilitant ainsi les procédures administratives en faveur des investisseurs étrangers.

• **Conseil personnalisé et soutien**

La TIA a accompagné **36 investisseurs potentiels et sociétés** intéressées de s'implanter en Tunisie. Ce soutien a pris la forme de conseils ciblés et d'une assistance dans le processus d'investissement, notamment le lieu d'implantation.

• **Visites de terrain**

11 visites sur site ont été organisées, permettant aux investisseurs de découvrir les sites d'implantation potentiels, d'explorer les écosystèmes régionaux, et de rencontrer les acteurs locaux, y compris les organismes d'appui et les parties prenantes essentielles.

• **Réalisations Concrètes**

• **Projets industriels clés**

Deux nouvelles unités de fabrication de composants automobiles ont été inaugurées ; Il s'agit des projets d'extension de la société Marquardt et de la société Visteon.

• **Impact économique**

Ces projets ont permis la création de 506 nouveaux emplois et ont généré un investissement cumulé de 349 millions de dinars tunisiens (MTND).

En 2024, la TIA a  galement intensifi  son programme d'after care pour soutenir les projets d'investissement apr s leur lancement. Cette approche vise   garantir le succ s   long terme des projets,   renforcer la fid lit  des investisseurs et   favoriser leur d veloppement.

Actions Cl s

- **Visites de terrain :** 12 visites sur des sites de production ont  t  effectu es dans 5 gouvernorats, visant   accompagner les entreprises dans leurs d marches administratives et   r soudre tout probl me op rationnel. Ces entreprises op rent dans divers secteurs, dont notamment les secteurs de l'industrie pharmaceutique, des composants  lectriques et  lectroniques pour automobile.
- **Opportunit s d'extension :** Trois opportunit s d'extension d'investissement ont  t  identifi es et sont actuellement accompagn es afin de se concr tiser par des d clarations d'investissement formelles, les projets potentiels rel vent des secteurs de production de l' lectricit    partir des  nergies renouvelables, les composants automobiles et le secteur des Technologies de l'information et de la communication

ACCOMPAGNEMENT ET COORDINATION DES PROJETS D'INT R T NATIONAL (PIN) : Une Approche multisectorielle et multidimensionnelle

Les Projets d'Int r t National (PIN) sont des initiatives priv es strat giques, souvent multisectorielles, n cessitant une coordination  troite entre plusieurs minist res et administrations. En 2024, la TIA a renforc  son r le unique de facilitateur et d'accompagnement de ces projets pour assurer une gestion fluide des d marches administratives, une identification optimale des sites d'implantation et une mobilisation efficace des financements n cessaires.

Actions Cl s

- **Coordination inter-institutionnelle :** La TIA a facilit  la collaboration entre les diff rents minist res, administrations locales et parties prenantes, afin d'assurer la conformit  r glementaire et la fluidit  des d marches pour chaque projet.
- **Identification des sites et autorisations :** Un travail minutieux a  t  r alis  pour d terminer les sites d'implantation ad quats, tout en identifiant les autorisations n cessaires et en facilitant leur obtention.

Projets Accompagnés en 2024

- La TIA a étudié et accompagné **six projets d'intérêt national (PIN)**, en garantissant une approche coordonnée et une gestion proactive de chaque étape de leur développement.

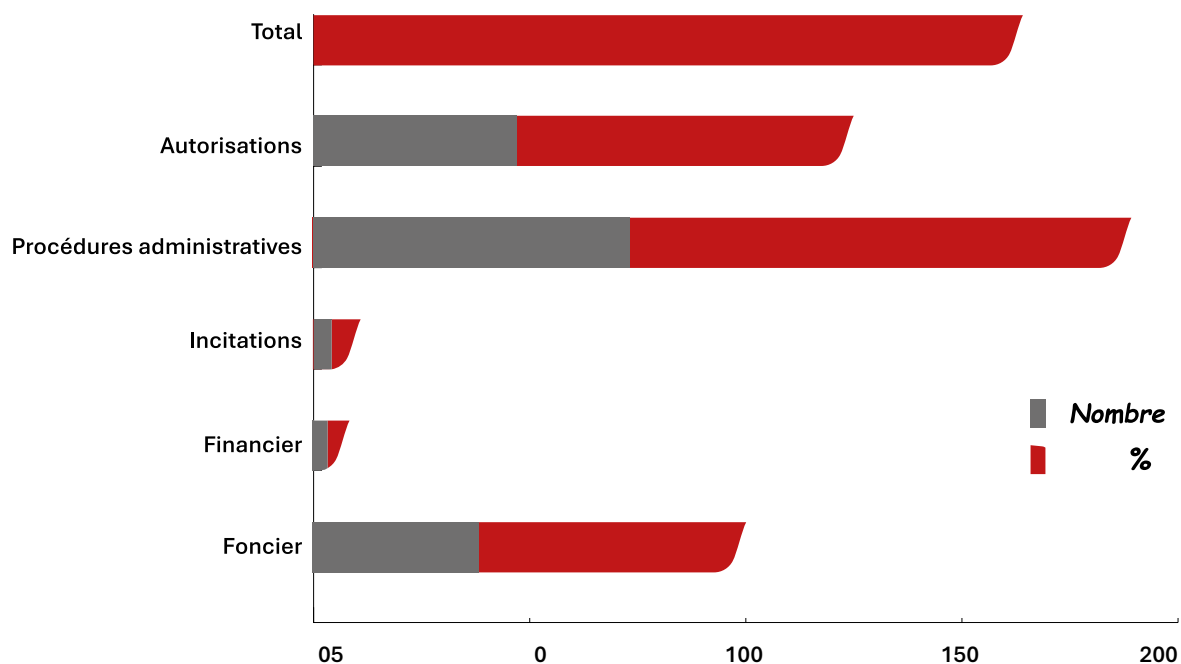
À travers un accompagnement rigoureux et une coordination renforcée, la TIA joue un rôle clé dans la mise en œuvre de projets stratégiques pour le pays, contribuant ainsi à leur succès et à leur impact durable sur l'économie tunisienne.

TRAITEMENT DES REQUÊTES

Durant l'année 2024, la TIA a œuvré en étroite collaboration avec les différentes administrations et ministères concernés à résoudre 166 requêtes déposées par les entreprises tunisiennes et étrangères établies en Tunisie durant les différentes phases de réalisation des projets. Ces requêtes concernent principalement les volets suivants :

- **Le foncier** : 38 demandes (changement de vocation des terrains agricoles/demande d'acquisition de terrains pour la création de projet ou l'extension d'une activité ...).
- **Le financier** : 3 demandes d'intervention auprès des institutions bancaires
- **Les incitations** : 4 demandes d'octroi des avantages et incitations ont fait face à un blocage au niveau des procédures de bénéfice des incitations
- **Les procédures administratives** : **72 demandes d'appui** pour débloquer des situations auprès des services de la Banque Centrale, la douane, le ministère de l'équipement, le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, la STEG, la SONEDE, les autorités régionales, etc...
- **Les autorisations** : **49 requêtes** concernent des demandes d'autorisation auprès des administrations concernées par l'activité envisagée.

Fig 10 : Traitement de requêtes par domaines



	Foncier	Financier	Incitations	Procédures administratives	Autorisations	Total
Nombre	38	3	4	72	49	166
%	23	2	2,5	43	29,5	

TRAITEMENT DES DEMANDES D'OCTROI DES PRIMES ET INCITATIONS

Au cours de l'année 2024, la Tunisia Investment Authority a examiné les demandes d'octroi des primes et incitations conformément à la réglementation en vigueur, notamment **les articles 19 et 20 du décret 389 de l'année 2017**. Elle a également traité les demandes de prolongation des délais d'exécution des projets dans le cadre **de l'article 21 de la loi de l'investissement**. La TIA a activement participé **aux réunions des commissions nationales d'octroi des incitations des incitations**, organisées à l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation ainsi qu'à l'Agence de promotion des investissements agricoles. Enfin, elle a géré les dossiers relatifs à l'obtention des attestations d'entrée en activité effective, assurant ainsi un suivi rigoureux des projets et le respect des procédures administratives. Ces actions témoignent de l'engagement de la TIA à soutenir les investisseurs et à faciliter la réalisation de leurs projets en Tunisie.

- **Commission nationale d'octroi des incitations**

la commission nationale d'octroi des primes et incitations a tenu en 2024, 05 réunions.

La TIA a mené dans ce cadre, l'étude et l'évaluation des projets d'investissement sollicitant des incitations au titre des articles 19 et 20 de la loi sur l'investissement. L'analyse s'est appuyée sur plusieurs critères clés, notamment le montant d'investissement, la capacité de créer les postes d'emploi, les études techniques et financières du projet, les factures estimées ou définitives des différentes composantes de l'investissement, ainsi que les rapports d'évaluation des équipements par les centres techniques compétents, si nécessaire. La commission nationale d'octroi des incitations a tenu 5 réunions au cours de l'année, au cours desquelles plusieurs projets ont été examinés et approuvés pour bénéficier des subventions et incitations prévues par l'article 19 de la loi sur les investissements.

Tableau 6 : Incitations accordées dans le cadre de l'Article 19

Nature Projet	Nombre Projets	Investissement Déclaré (MDT)	Investissement Approuvé (MDT)	Postes d'emploi
Création	1	22,5	15,2	38
Extension	2	112,8	82,25	1930
Total	3	135,3	97,45	1968

Par ailleurs les projets traités par la commission dans le cadre de l'article 20 se présentent comme suit :

Tableau 7 : Incitations accordées dans le cadre de l'Article 20

Nature Projet	Nombre Projets	Investissement Déclaré (MDT)	Investissement Approuvé (MDT)	Postes d'emploi
Extension	3	337.379	235.776	1274
Total	3*	337.379	235.776	1274

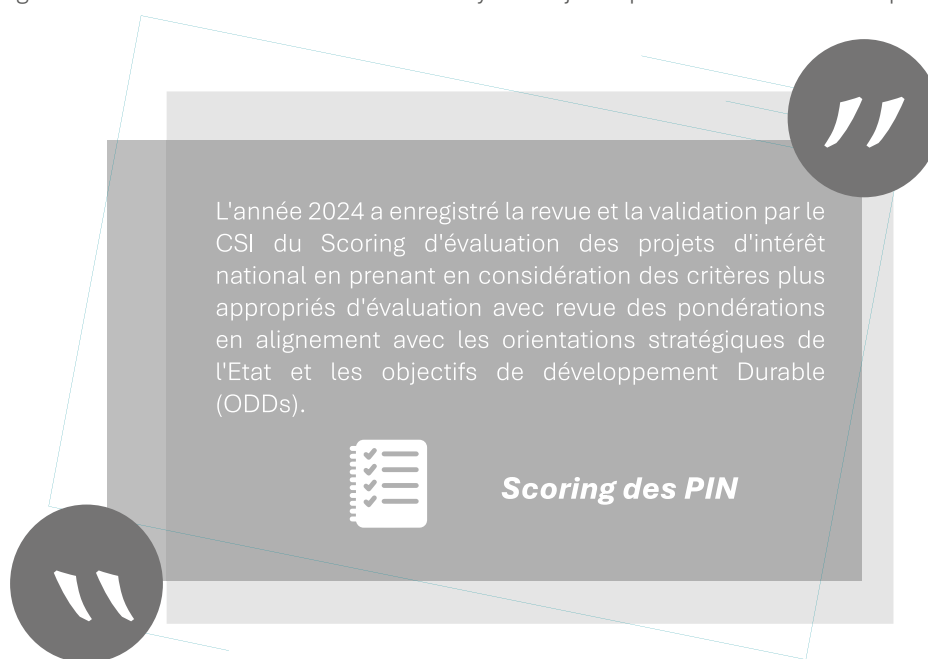
- **Élaboration des fiches de projets présentées à l'avis du Conseil Supérieur de l'Investissement**

En 2024, la Tunisia Investment Authority (TIA) **a élaboré 10 fiches de projets d'intérêt national et les a présentées au Conseil supérieur de l'investissement (CSI). Durant l'année 2024, six sessions du conseil supérieur de l'investissement ont été organisées**, permettant l'examen et l'approbation **de sept projets, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi relative à l'investissement.**

Ces projets, jugés stratégiques, bénéficient ainsi des incitations prévues pour soutenir leur réalisation et contribuer au développement économique du pays. Cette démarche illustre l'engagement de la TIA à promouvoir les investissements structurants et à renforcer l'attractivité de la Tunisie comme destination d'investissement.

<i>Nombre Projets</i>	<i>Investissement Approuvé (MDT)</i>	<i>Postes d'emploi</i>
7	287.147	7441

*Dédution les bénéfices générés par les investissements de l'assiette de l'impôt sur les sociétés pour une période comprise entre un et six ans L'État garantit la contribution des douanes au système juridique de sécurité sociale pour une durée allant d'un à six ans.



- **Travaux de la commission chargée d'examiner les demandes de prorogation des délais d'exécution du programme d'investissement**

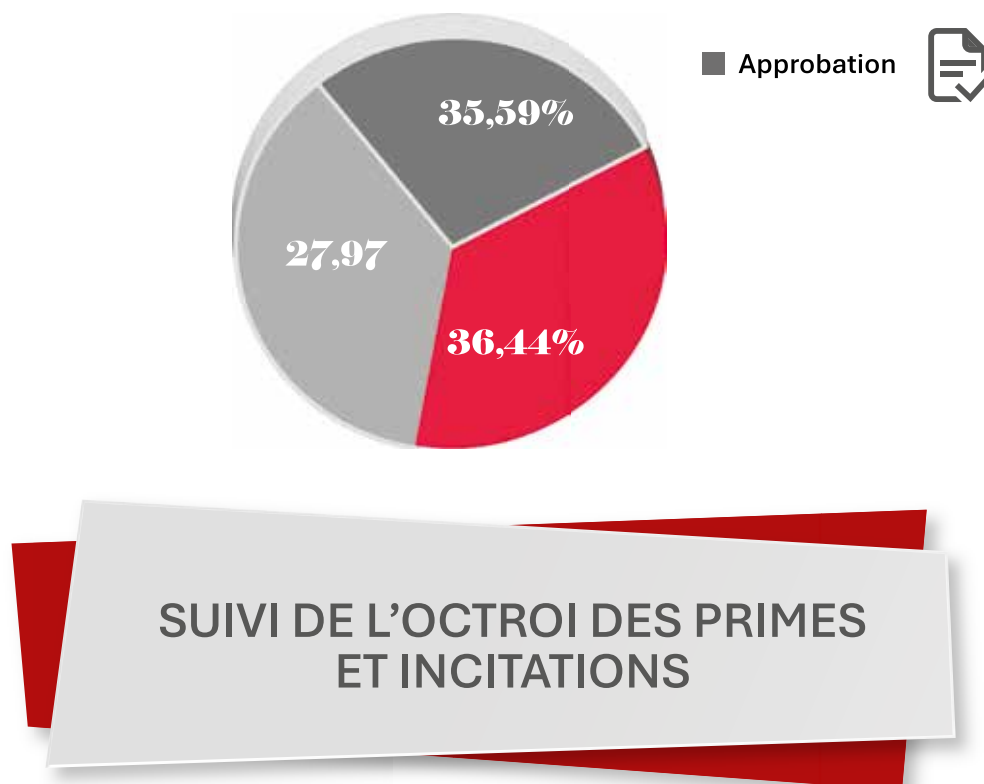
Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des projets d'investissement déclarés auprès des différentes agences sectorielles, et en application de l'article 21 de la loi sur l'investissement, la TIA a traité en 2024 un total **de 118 dossiers de demandes de prorogation des délais de réalisation des programmes d'investissement, soit une augmentation de 79 % par rapport à 2023 (66 dossiers).**

Ce chiffre en forte hausse illustre la persistance de plusieurs défis dans le processus de mise en œuvre des projets, notamment liés à la lourdeur du système administratif, aux délais réglementaires contraignants pour l'exécution des projets, à l'obtention des primes et incitations, ainsi qu'à l'entrée effective en activité.

Cette situation met également en évidence un suivi insuffisant et un accompagnement de proximité limité, réduisant la capacité à anticiper les difficultés rencontrées par les investisseurs. Afin d'examiner ces demandes, **la TIA a organisé 7 sessions du comité dédié, ayant abouti à 42 décisions favorables, 43 refus et 33 reports pour réexamen.**

Ces actions traduisent la volonté de la TIA de renforcer son rôle en matière d'appui aux investisseurs, en assurant un équilibre entre souplesse administrative et exigence de rigueur dans l'évaluation des demandes de prorogation, tout en mettant en lumière la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi actif pour améliorer les performances globales du système d'investissement.

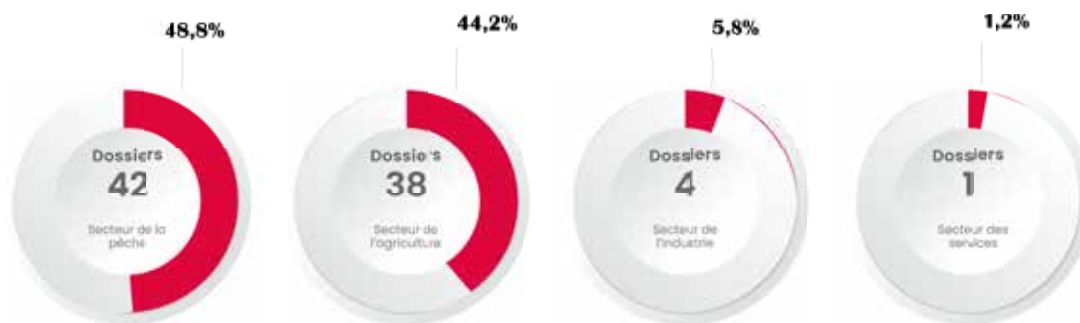
Fig 11 :Suivi des demandes de Prorogations



Dans le cadre du suivi des incitations financières et conformément **aux articles 21 et 22 de la loi n°71 de l'année 2016 relative à l'investissement**, la Tunisia Investment Authority (TIA) est chargée de plusieurs missions, notamment l'écoute des bénéficiaires des incitations, la préparation des procès-verbaux, l'émission d'avis sur les propositions de retrait soumises par les structures concernées, et la transmission des dossiers traités au ministère des Finances pour la suite des procédures de retrait.

Activités en 2024 :





Investissement total : 69,2 millions de dinars

En 2024, le pôle de l'évaluation et du contrôle des primes et des incitations a examiné un total de **85 dossiers de retrait** des incitations financières, répartis comme suit :



Total des incitations accordées : 10,9 millions de dinars



Total des incitations débloquées : 1,8 millions de dinars (16,6% du total des incitations accordées)



Causes de retrait des incitations :



RAPPORT ANNUEL SUR LES INCITATIONS OCTROYÉE ET DÉBLOQUÉES DURANT L'ANNÉE 2024

En application de l'article 18 de la loi n°8 du 14 février 2017 portant révision du régime des avantages fiscaux, l'Instance Tunisienne de l'Investissement (TIA) est chargée d'élaborer un rapport annuel compilant les données statistiques relatives au régime des avantages financiers et à leurs impacts sur l'investissement, l'emploi et les exportations. Ce rapport, qui doit être transmis au Ministère des Finances avant la fin du premier trimestre de chaque année, regroupe les informations issues de plus de 20 agences concernées par le système incitatif. Il comprend des statistiques sur les déclarations d'investissement, les avantages accordés ainsi que les montants



effectivement décaissés au titre de l'année 2024. Ces données sont réparties entre les avantages relevant du Code de l'Investissement et ceux accordés hors de ce cadre, puis ventilées par secteurs, organismes concernés et régions.



PRINCIPAUX CHANTIERS

2024: PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME NATIONALE DE L'INVESTISSEMENT



PRINCIPAUX CHANTIERS 2024: PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME NATIONALE DE L'INVESTISSEMENT

LA PLATEFORME NATIONALE DE L'INVESTISSEMENT

Contexte du projet

Dans un souci d'amélioration continue de l'environnement de l'investissement en général, et des services dédiés à l'investisseur et de facilitation de son parcours d'investissement, en particulier, la Tunisia Investment Authority (TIA) a lancé en 2024 un projet stratégique de digitalisation des services à l'investissement par le développement de la nouvelle plateforme d'investissement.

Ce projet qui repose sur une approche alliant transparence, efficience et de redevabilité ambitionne de transformer le climat d'investissement en Tunisie en relevant plusieurs défis majeurs auxquels le système d'investissement tunisien est confronté, dont on cite notamment :

- **L'absence d'une plateforme nationale unique d'investissement :**

Actuellement, il n'existe pas de plateforme centralisée qui permette aux investisseurs de mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de leurs projets dans un environnement digitalisé et simplifié. L'absence de cette plateforme unique complexifie le parcours de l'investisseur et augmente les risques de redondance et de délais administratifs.

- **La multitude des intervenants dans le parcours investisseur :**

Le parcours d'investissement est fragmenté entre divers acteurs publics et privés, chacun gérant une partie du processus, sans coordination efficace. Cette multiplicité des intervenants entraîne des délais supplémentaires et une complexité pour les investisseurs qui doivent naviguer à travers un ensemble de procédures et de réglementations parfois contradictoires.

- **L'absence de données nationales sur l'investissement :**

Il existe un manque de données consolidées et actualisées sur les investissements en Tunisie. Cette carence empêche une vision claire et une évaluation stratégique des investissements réalisés, ainsi qu'une anticipation des besoins futurs dans ce domaine. Le manque de données pose également des problèmes de prise de décision pour les acteurs économiques et les investisseurs.

- **L'absence d'indicateurs agrégés sur l'investissement en Tunisie :**

Il n'existe pas d'indicateurs centralisés qui permettent de mesurer l'évolution de l'investissement national et international en Tunisie. Cela crée une lacune dans la planification et la gestion des investissements, ainsi qu'une absence de retour d'information sur la performance des politiques publiques en matière d'investissement.

Ainsi, ce projet stratégique vise également le renforcement de l'attractivité de la Tunisie et l'amélioration de sa compétitivité et son classement mondial en termes de procédures d'investissement. Il a démarré en 2024 avec le soutien de la banque Européenne pour la construction et le développement (BERD).

Avancée du projet

La première phase du projet a porté sur l'analyse de l'existant, le diagnostic et la réingénierie des process en priorisant les deux services de déclaration des investissements et la constitution juridique.

Une analyse des contraintes liées à la digitalisation a aussi été faite et des solutions opérationnelles ont été identifiées pour une meilleure interopérabilité et une totale digitalisation.

Une phase de benchmark et d'analyse des écarts a aussi démarré. Elle vise principalement à identifier les écarts entre les pratiques actuelles et les meilleures pratiques internationales pour une user expérience optimale et totalement digitalisée pour tous les services destinés à l'investisseur.

Le projet repose sur une approche agile et participative et vise à doter la Tunisie d'une plateforme représentant l'interlocuteur digitale unique du pays à l'instar des expériences comparées.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes du projet incluent le développement et la mise en ligne des deux services déclaration et constitution juridique et le démarrage de la phase de réingénierie des process des autres services (traitement des projets PIN, étude des demandes d'incitations, l'octroi des autorisations, le recherche du foncier, le traitement des requêtes ...)

Le coût global du projet est estimé à 200.000 euros.

PROJETS EN COURS

Projet	État	Observation
Mise en place complète de SAGE FRP 1000	En cours d'optimisation	Fonctionnalités de base opérationnelles, certaines options encore à paramétrer
Nouveau site web	Marché lancé	Appel d'offres terminé, développement en phase initiale
Digitalisation (Développement de la Plateforme Nationale de l'investissement)	Phase de réingénierie & benchmark	Première phase achevée, lancement technique prévu pour 2025



UNE ANNÉE DE VEILLE
STRATÉGIQUE SUR
L'INVESTISSEMENT



UNE ANNÉE DE VEILLE STRATÉGIQUE SUR L'INVESTISSEMENT

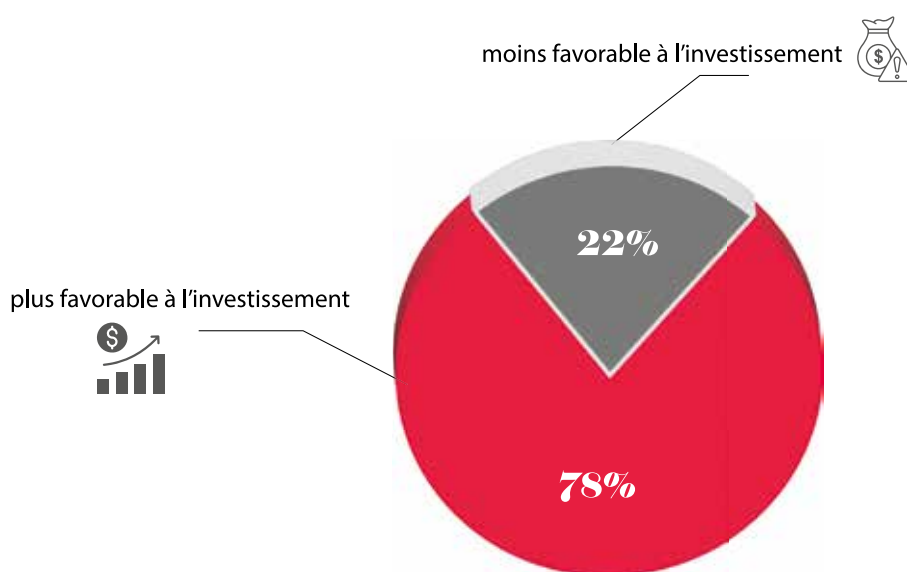


VEILLE SUR LES RÉFORMES / TENDANCES MONDIALES

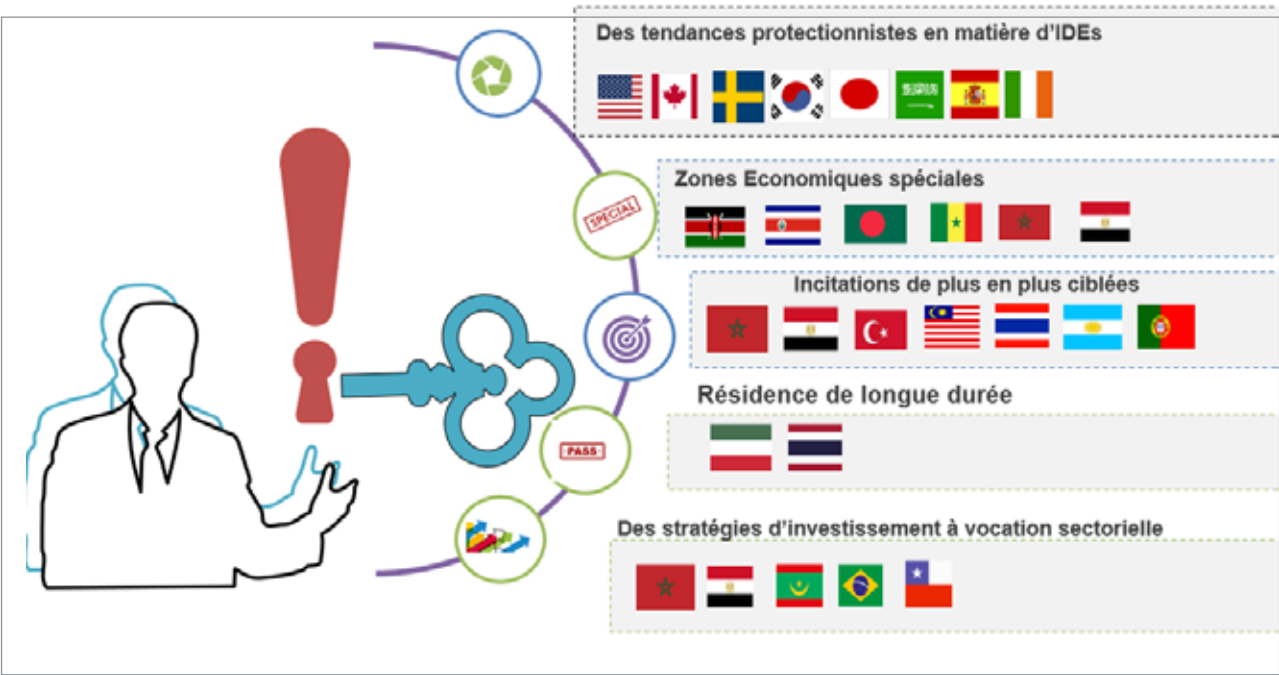
Selon le World Investment Report 2025 (UNCTAD), En 2024, **174 mesures de politique d'investissement ont été adoptées contre 137 en 2023. La part des mesures favorables aux investisseurs a atteint 78 %, son niveau le plus élevé depuis 2017, contre 73 % en 2023.** Cette tendance s'explique notamment par une nette progression dans les pays développés, où la proportion de ces mesures est passée de 33 % à 66 %, tandis que dans les pays en développement, elle a légèrement augmenté pour atteindre 89%, confirmant une dynamique déjà bien établie.

Cependant, des disparités régionales persistent : l'Europe a adopté majoritairement des mesures favorables (78 %), centrées sur la politique industrielle et les énergies renouvelables, alors qu'en Amérique du Nord, 92 % des nouvelles réglementations ont été restrictives, ciblant les enjeux de sécurité nationale. Pour la première fois, l'Europe a été la région la plus active en matière de nouvelles politiques d'investissement, représentant un tiers des mesures mondiales. Parmi les pays en développement, l'Asie a été la plus dynamique, suivie de l'Afrique, tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré la plus forte proportion de mesures favorables aux investisseurs.

Fig 12 : Répartition des politiques /mesures d'investissement en 2024



Les travaux de veille ont permis d'identifier les principales orientations et tendances de l'investissement international au cours de l'année 2024 :



Parmi les principales tendances mondiales en matière d'investissement, on peut citer :



Veille sur les réformes /Focus exemples

1. Des mesures de libéralisation et facilitation de l'accès au marché



Emirats Arabe Unis

Lance la **licence économique unifiée pour faciliter les affaires pour les investisseurs et les entrepreneurs**, qui unifie les procédures d'enregistrement des licences économiques dans l'Émirats et ses zones franches, dans le but de rationaliser la création d'entreprise et de renforcer la gouvernance et transparence.



Bahreïn

Modifie les conditions de propriété étrangère. **Les entreprises étrangères peuvent désormais vendre certains produits à Bahreïn sans avoir besoin d'un partenaire local** et peuvent désormais devenir entièrement propriétaires de leur entreprise si elles opèrent dans au moins **dix pays ou gagnent plus de 750 millions d'euros de revenus annuels**. Le capital minimum pour une société à participation étrangère basée à Bahreïn a été réduit de 2 millions BD (~ 5 millions d'euros) à 100 000 BD (~ 240 000 €).



Chine

Supprime toutes les restrictions d'accès au secteur manufacturier de la « liste négative » pour les investissements étrangers.

2. Facilitation du séjour des investisseurs étrangers



Hongrie

Le programme de visa d'investisseur hongrois, également connu sous le nom de **programme d'investisseur invité**, offre aux ressortissants non européens un moyen simplifié d'obtenir un permis de séjour renouvelable de **10 ans sans exigence de séjour minimum grâce à des investissements qualifiés**.



Kuwait

Elargit les droits de propriété immobilière pour inclure les entités agréées par l'Autorité koweïtienne de promotion des investissements directs (KDIPA), les sociétés cotées à la bourse koweïtienne et les fonds immobiliers et sociétés d'investissement agréés. Cette mesure a pour objectif de permettre **aux investisseurs la possession des biens immobiliers dans le pays à des fins opérationnelles ou de logement pour les employés**.



Jordanie

Supprime l'obligation pour les propriétaires étrangers résidant dans le pays depuis plus de deux ans de déposer 10 000 JD (14 000 \$). Parallèlement, le dépôt requis pour les non-propriétaires demandant une résidence de cinq ans a été réduit de 20 000 JD (28 000 \$) à 10 000 JD (14 000 \$). **Cette initiative vise à rendre l'investissement immobilier plus attractif pour les investisseurs étrangers.**



Thaïlande

Introduit un visa spécial de 10 ans destiné aux cadres et experts travaillant dans le Corridor Économique de l'Est (CEE), visant à soutenir le développement d'industries de pointe dans le pays. Les nouveaux visas CEE sont classés en quatre types notamment **le Visa CEE « S » pour les spécialistes et le Visa CEE « E » pour les cadres.**

3. Des incitations ciblées



Maroc

Introduit des exonérations fiscales temporaires pour les entreprises nouvellement régularisées. Cette mesure vise à élargir l'assiette fiscale en intégrant des secteurs de l'économie informelle, via des **incitations à la formalisation**. La loi prévoit également la **réduction du taux d'imposition pour les PME(s), qui passe de 30% à 20% et l'exonération totale de l'impôt sur le revenu (IR)** pour les salaires inférieurs à 6.000 dirhams par mois.



Egypte

Lance une initiative visant à soutenir les secteurs industriels clés avec un financement de 30 milliards (LE) et conçu pour aider les entreprises du secteur privé à acheter des machines, des équipements et des lignes de production, augmentant ainsi la productivité et contribuant à la croissance économique. **L'initiative cible sept secteurs industriels prioritaires : produits pharmaceutiques, industries alimentaires, ingénierie, produits chimiques, textiles et vêtements, mines et matériaux de construction.** Un accent particulier est mis sur les entreprises situées dans des régions sous développées et à fort besoin d'emploi.

Les incitations au sein de l'initiative comprennent **des réductions des taux d'intérêt pour les entreprises qui augmentent leur valeur ajoutée locale**. Les entreprises peuvent bénéficier **d'une réduction de 1 %** si elles atteignent une augmentation de 7 à 10 % de la valeur ajoutée locale par rapport à l'exercice précédent, d'une réduction de 1,5 % si elles dépassent 10 % et **d'une réduction de 2 %** si elles introduisent de nouvelles activités industrielles qui ne sont pas encore disponibles.



Egypte

Promulgue la loi des incitations pour l'hydrogène vert. La loi introduit des incitations fiscales pour les projets de production d'hydrogène vert, notamment :

- Des crédits d'impôt compris entre 33 % et 55 % de la taxe due sur les revenus générés par la production d'hydrogène vert ;
- Des exonérations totales de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les équipements, les véhicules (autres que les véhicules de tourisme) et les matières premières utilisés dans la production d'hydrogène vert.



Turquie

Announce le lancement du **HIT-30 (High Tech Turkiye Investment Incentive Programme)**, un **programme d'incitation à l'investissement de 30 milliards de dollars visant à soutenir les entreprises du secteur de haute technologie**. Le programme offrira des exonérations fiscales, des subventions et d'autres avantages pour l'investissement dans des secteurs ciblés, notamment des services de facilitation de l'emploi et de l'accès à la terre. Les secteurs et activités bénéficiaires comprennent **les véhicules électriques, les batteries, les puces, l'énergie solaire et éolienne, ainsi que la recherche et le développement (R&D)**.



Malaisie

Les entreprises multinationales (EMN) peuvent bénéficier **d'une double déduction fiscale sur les dépenses consacrées aux initiatives de résilience de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à 2 millions de ringgits malaisiens (environ 457 000 dollars) par an pendant trois ans**. Par ailleurs, la Malaisie créera un fonds d'un milliard de ringgits malaisiens (environ 228 millions de dollars) pour **développer les talents locaux et promouvoir les activités à forte valeur ajoutée**. Ce cadre devrait entrer en vigueur au troisième trimestre 2025.



Thaïlande

Approuve des **incitations pour les coentreprises (Joint-venture) entre des entreprises thaïlandaises et étrangères pour fabriquer des pièces automobiles pour véhicules**. Les incitations s'appliqueront à la fabrication de pièces pour moteurs à combustion interne, hybrides et véhicules électriques.



Argentine

Adopte la loi n° 27- 742, connue sous le nom de « Bases Ley » qui établissent **un régime d'incitation pour les grands investissements**. Ce régime offre plusieurs incitations. Ces incitations s'appliquent aux investissements dans les secteurs suivants : **foresterie-industrielle, tourisme, infrastructures, mines, technologie, sidérurgie, énergie, pétrole et gaz**. Les concessionnaires d'infrastructures publiques sont également éligibles.

Pour bénéficier de ces incitations, un projet d'investissement doit s'adresser au régime dans un délai de deux ans, avec un montant minimum de 200 millions de dollars. **De plus, au moins 40 % du montant de l'investissement doit être réalisé dans les deux ans suivant la date d'approbation du projet.**



Portugal

Etablit **un programme d'incitation pour soutenir le développement d'une industrie écologique**. Le programme vise à favoriser les investissements industriels qui améliorent la capacité de production dans les technologies des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la diversification des sources d'énergie et la décarbonisation.

Le programme d'incitation cible des activités telles que **la production d'équipements liés au climat**, notamment **des systèmes photovoltaïques, des éoliennes, des installations de biogaz, des batteries et des technologies de captage du carbone**, ainsi que des composants et matières premières essentielles à ces technologies.

4. Facilitation de l'investissement



Maroc

Introduit **un guide fiscal** destiné aux Marocains Résidant à l'Étranger (MRE). Ce **document simplifié explique leurs obligations fiscales concernant les droits d'enregistrement, la TVA et l'impôt sur le revenu**.

Le guide fiscal détaille également les démarches pour la contribution sociale de solidarité sur les habitations et la détaxe. Il représente un outil pratique pour les MRE qui souhaitent être en règle avec le fisc marocain.



Turquie

Introduit un service d'assistance par l'Intelligence Artificielle (chat bot) au niveau de son site web : Invest in Türkiye.



Brésil

Lance une **nouvelle plateforme d'investissement (Brazil Investment Platform)** pour stimuler les investissements verts internationaux.



KAZAKHSTAN

Lance une **plateforme nationale d'investissement numérique et le système de corridor vert** pour rationaliser le processus d'investissement.

La **plateforme numérique vise à faciliter le suivi et la mise en œuvre des projets d'investissement**, en simplifiant les demandes de soutien de l'investisseur et en améliorant la transparence des processus.

Le système «corridor vert», est destiné à simplifier et accélérer les procédures administratives pour les grands projets d'investissement. Ce dispositif vise à faciliter l'obtention de permis, les démarches liées à la construction, l'attribution de terrains et d'autres services étatiques essentiels. L'objectif est de créer un environnement plus attractif pour les investissements stratégiques en réduisant les obstacles administratifs et en offrant une plus grande stabilité aux projets à long terme.

5. Actions promotionnelles de l'investissement



Egypte

Lance une stratégie de promotion **d'attraction des investisseurs étrangers avec un focus particulier sur les pays du golfe, la chine, la Turquie, le Japon, l'Allemagne et l'Inde.**



Turquie

L'agence d'investissement turque publie **la stratégie d'IDE(s) de la Turquie pour 2024-2028.** Cette feuille de route vise à attirer des projets IDE(s) de haute qualité pour soutenir les objectifs de croissance économique de la Turquie. S'inscrivant dans la vision **du «Siècle de la Turquie,»** la stratégie cible des investissements dans des industries à haute valeur ajoutée, des initiatives écologiques, et la transformation numérique, avec un objectif **d'atteindre 1,5 % des flux mondiaux des IDE(s) d'ici 2028.**

Le plan met l'accent sur six domaines principaux : climat d'investissement et compétitivité, transformation écologique, transformation numérique, chaînes de valeur mondiales, bassin de talents, et communication et promotion. Il prévoit des investissements importants dans les énergies renouvelables et les technologies respectueuses de l'environnement, visant à renforcer l'infrastructure numérique de la Turquie et à améliorer son attractivité pour les investisseurs internationaux.



République Tchèque

Lance **son propre portail pour attirer les professionnels étrangers. A l'instar des agences scandinaves,** CzechInvest a lancé un portail pour les étrangers sous le nom de **Work in Czechia.** L'objectif du portail est de présenter la république Tchèque comme une terre d'opportunités et, en même temps, de fournir toutes les informations clés de manière claire et centralisée.

6. Financement de l'investissement



Maroc

Le Programme d'appui à l'innovation industrielle offre un soutien financier aux entreprises innovantes via le Fonds de soutien de l'innovation. Ce programme est structuré autour de trois offres complémentaires :

- **Appui à la valorisation de brevets :** un soutien financier de 80%, plafonné à 1 million de dirhams (MDH) par projet.
- **Appui aux projets de R&D/Innovation industrielles :** Financement à hauteur de 60% des coûts, avec un plafond de 4 MDH par projet.
- **Appui à l'industrialisation dans la phase pilote :** Contribution financière de 30% des dépenses, limitée à 5 MDH par projet.



Chine

Lève les restrictions imposées aux sociétés d'investissement étrangères utilisant des **prêts nationaux pour réaliser des investissements en actions**.



Vietnam

Etablit un cadre juridique pour le **soutien public à l'investissement** destiné aux entreprises **du secteur des hautes technologies** et à celles qui entreprennent des projets d'investissement dans des centres **de recherche et développement (R&D)**.

Le fonds accorde des subventions en espèces aux entreprises des secteurs éligibles, couvrant des coûts tels que le développement des ressources humaines, la R&D, les investissements en immobilisations et la fabrication de haute technologie. Un soutien financier est également disponible pour les investissements initiaux dans des centres de R&D dédiés aux semi-conducteurs et à l'IA. Le soutien est accordé pour une durée maximale de cinq ans, renouvelable.

7. Infrastructure de l'investissement



Egypte

La création de Sept corridors logistiques intégrés pour relier les sites de production aux ports. Les corridors relieront les ports de la mer Rouge à leurs homologues méditerranéens et desserviront de nouvelles communautés urbaines grâce à un réseau ferroviaire et routier.

Cette décision vise à faire de l'Égypte une plaque tournante régionale du transport et de la logistique. Son objectif principal est de stimuler les investissements dans divers secteurs, notamment l'agriculture, le commerce, l'import-export et le tourisme.



Maroc

La création d'une zone spécialisée à Rabat, « **Rabat Gaming City** ». Ce projet d'envergure, étalé sur 5 hectares à Yacoub Mansour et nécessitant un investissement initial de **360 millions de dirhams**. L'objectif est de bâtir un écosystème complet consacré à l'industrie du jeu vidéo, incluant des espaces de coworking, des studios d'enregistrement et des salles de conférences équipées des dernières technologies.

Un partenariat stratégique a été conclu **avec Huawei** afin de former les talents locaux dans des domaines essentiels tels que la conception de jeux, la réalité virtuelle et l'intelligence artificielle, tout en favorisant l'incubation de start-ups innovantes. D'ici 2030, « Rabat Gaming City » ambitionne de **créer 5 000 emplois et de générer 5 milliards de dirhams de chiffre d'affaires**.



Maroc

Une zone économique dédiée à la transformation du cannabis à des fins médicaux, cosmétiques et industriels. Le projet consiste à aménager une zone d'activités économiques sur une superficie de dix hectares, qui sera dédiée aux activités porteuses liées à **la transformation et à la valorisation du cannabis, pour en tirer des produits destinés aux usages médicaux, cosmétiques et industriels.**



Sénégal

Etablissement d'une zone économique spéciale dans la région de Louga. Le projet s'inscrit dans le plan gouvernemental visant à construire **45 zones économiques spéciales, qui devraient générer à terme environ 3 millions d'emplois.**

Le Sénégal compte déjà cinq zones économiques spéciales. Ces zones offrent aux investisseurs **des incitations fiscales** (réduction ou suppression des impôts), **des infrastructures** (terrains aménagés, bâtiments d'usines prêts, services publics), **un régime douanier spécial** (exemption des intrants des droits de douane et de taxes) et **des procédures administratives simplifiées** par rapport à ce dont ils bénéficieraient normalement dans l'environnement national.

8. Des stratégies d'investissements à vocation sectorielle



Maroc

Un nouveau cadre législatif pour mieux investir dans le secteur minier. L'un des objectifs majeurs est d'améliorer le climat des affaires, de renforcer la transparence et de faciliter l'accès à l'information sur les opportunités d'investissement, tout en simplifiant les procédures d'autorisation dans le secteur minier. L'un des volets majeurs de la réforme concerne **la digitalisation de la gestion minière.** Le texte prévoit **la création d'un registre national foncier des mines** pour gérer électroniquement tous les aspects liés aux autorisations.



Mauritanie

Adopte un **Code de l'hydrogène vert**, introduisant un nouveau cadre juridique visant à renforcer l'investissement privé, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables, avec un accent particulier sur le développement de l'hydrogène vert.



Brésil

Lance **le Plan brésilien d'intelligence artificielle (PBIA) 2024-2028** lors de la 5ème Conférence nationale sur la science, la technologie et l'innovation. Intitulée **« L'IA pour le bien de tous »**, cette stratégie globale vise à positionner le Brésil comme un leader mondial de l'intelligence artificielle (IA) en promouvant des technologies durables et à vocation sociale dans divers secteurs.



Chili

Lance **un plan pour les data center** visant à positionner le Chili comme un pôle d'infrastructures numériques de premier plan en Amérique Latine et à attirer 2,5 milliards de dollars d'investissements.

Ce plan s'articule autour de trois objectifs :

- **Stimuler la croissance du secteur** en améliorant les conditions d'investissement grâce à une réglementation claire et à des processus simplifiés ;
- **Développer un secteur de centres de données décentralisé et durable**, alimenté par les énergies renouvelables, réduisant ainsi l'impact environnemental ;
- **Promouvoir la recherche et le développement (R&D)** pour stimuler l'innovation dans les technologies de données.

Benchmark des zones économiques spéciales catalyseur d'investissement dans le monde (Etude de Cas)

Plusieurs pays à travers le monde **ont adopté le concept des zones économiques spéciales pour attirer des investissements étrangers impactants**. Nous avons fait un focus sur 3 pays qui connaissent un essor dans ce domaine.



Costa Rica

L'un des **principaux avantages des zones franches au Costa Rica est le fait qu'elles offrent aux entreprises des tarifs réduits sur les matières premières et les machines importées, des exonérations d'impôts sur le revenu et des exonérations d'autres taxes connexes**. Ces incitations rendent plus attrayante l'implantation d'activités dans le pays par les entreprises étrangères, ce qui entraîne un afflux notable d'investissements étrangers.

Comme c'est le cas pour d'autres industries, les fabricants de dispositifs médicaux au Costa Rica bénéficient de tarifs réduits sur les matières premières et les machines importées. Les fabricants de dispositifs médicaux dépendent d'une large gamme de matériaux, de composants et d'équipements, qui peuvent être coûteux à importer. Cependant, en opérant dans une zone franche, ces fabricants peuvent économiser de l'argent sur les tarifs et utiliser ces économies pour investir dans leurs opérations et développer leurs activités.



Kenya

Le Kenya dispose d'une loi sur les zones économiques spéciales (SEZ). L'Autorité des zones économiques spéciales du Kenya (SEZA) est l'institution chargée d'attirer, de faciliter et de retenir les investissements directs nationaux et étrangers dans les zones économiques spéciales (ZES). L'Autorité fait office de régulateur des ZES publiques et privées au Kenya et **a pour mission de créer un environnement propice aux investisseurs grâce au développement d'infrastructures intégrées, ainsi qu'à la création d'incitations** qui éliminent les obstacles à l'exercice d'activités commerciales dans le pôle économique le plus dynamique d'Afrique de l'Est.

EN 2024 Elle a modifié la loi sur les zones économiques spéciales (adoptée en 2015) pour introduire une limite de 10 ans sur les incitations pour les développeurs et les exploitants.



Bangladesh

Le Bangladesh dispose d'une autorité des zones économiques spéciales (SEZ). Le gouvernement a promulgué **le projet de loi de 2023 portant modification de la loi sur les zones économiques, qui vise à faciliter la création de zones économiques grâce à des collaborations intergouvernementales.** La loi révisée permet désormais **la création de zones économiques adaptées au secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)** dans les juridictions des corporations municipales, les zones municipales et les zones de cantonnement. Cet amendement marque un changement important par rapport à la réglementation précédente, qui limitait le développement des zones économiques dans ces régions particulières. L'amendement a été motivé par l'intérêt exprimé par divers pays développés pour la création de zones économiques spécialisées sur une base intergouvernementale au Bangladesh. La législation mise à jour **devrait accélérer la création de ces zones, favorisant ainsi la croissance économique.**

En Tunisie, il existe deux zones économiques franches qui ont un régime spécifique, il existe également des technopoles sectorielles et des zones industrielles **mais il est recommandé d'adopter un concept unifié pour ces zones.**

LES ATTENTES DES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX

Selon **le rapport FT locations de 2024**, les trois principaux facteurs déterminants pour les investisseurs sont **la proximité des marchés, la croissance du marché domestique et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée**.

Bien que les incitations **aient pris une importance croissante ces dernières années**, notamment pour renforcer la sécurité des chaînes d'approvisionnement stratégiques, elles ne constituent qu'un facteur parmi d'autres dans les décisions d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente les principaux critères de localisation cités par les investisseurs Greenfield sur la période 2019-2024.

Motifs	Classement 2019-2021	Classement 2022-2024	% de variation 2024 vs 2019-2023
Proximité des marchés	1er	1er	95 %
Croissance du marché domestique	2e	2e	87 %
Disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée (incl. compétences linguistiques)	3e	3e	33 %
Environnement réglementaire	4e	4e	82 %
Clusters industriels	5e	6e	24 %
Technologie et innovation	6e	5e	86 %
Infrastructures de transport	7e	7e	43 %
Soutien gouvernemental	8e	8e	24 %
Universités et pôles de recherche	9e	9e	65 %
Qualité de vie	10e	10e	39 %
Ressources naturelles	11e	11e	86 %
Fiscalité et incitations	17e	12e	158 %



COOPÉRATION ET PARTENARIATS

COOPÉRATION ET PARTENARIATS



RENCONTRES AVEC LES REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES ÉTRANGÈRES



Visite de **Son Excellence Dr. Hilal bin Abdullah Al-Sanani**, Ambassadeur du Sultanat d'Oman en Tunisie, à la TIA

Visite de **Son Excellence Monsieur Valentin Muntean**, Ambassadeur de Roumanie en Tunisie, à la TIA



Visite de **Son Excellence Monsieur Anthony Ang**, ambassadeur de Singapour, à la TIA

ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS INSTITUTIONNELLES

Tunisia Investment Authority (TIA) a accueilli une délégation de haut niveau **de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sharjah**





Tunisia Investment Authority (TIA), a accueilli une délégation de **la Namibia Investment Promotion and Development Board (NIPDB)**, le lundi 10 juin 2024, présidée par Madame Nangula UAANDJA, Présidente et Directrice Générale.

PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS



Participation **au Forum Mondial de l'Investissement à Riyad**



La Tunisia Investment Authority (TIA) a représenté la Tunisie lors **du Forum JNDA BRIDGE AFRICA**, qui s'est tenu le samedi 9 novembre 2024 à la Maison de la Chimie à Paris, en partenariat avec la FIPA et TFbank.



La Tunisia Investment Authority a pris part de manière active à **l'assemblée annuelle du réseau ANIMA**.

La Tunisia Investment Authority (TIA) a pris part au **Forum tunisien d'investissement (TIF)**



La TIA participe à la **15^e édition du Salon International de l'Investissement Agricole et de la Technologie (SIAT 2024)**, organisé par l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) du 30 octobre au 2 novembre 2024.



Participation de la Tunisia Investment Authority au **Tunisia Global Forum**, un événement organisé par l'ATUGE



Participation de la TIA à «**La Matinale du SEPHIRE**» sur le financement innovant du système de santé en Tunisie



La Tunisia Investment Authority (TIA) a participé à l'événement **«Transitions big and small: How can Tunisia leverage the opportunities of a changing global trade landscape?»** organisé par la Banque

Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et l'IHEC Carthage, le mercredi 29 mai 2024.



SIGNATURES DES CONVENTIONS



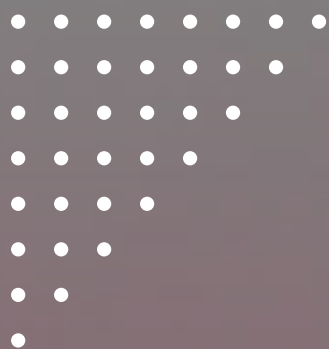
Tunisia Investment Authority (TIA) et le **Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)** ont scellé un accord de partenariat lors d'une cérémonie organisée au siège de la TIA.

Tunisia Investment Authority (TIA) et la **Chambre de commerce tunisienne polonaise (PTCC)** ont officialisé leur collaboration par la signature d'un protocole d'accord (MoU).



Tunisia Investment Authority (TIA) et l'**Association des Diplômés Tunisiens des Grandes Universités (ATUGE)** ont officialisé leur collaboration par la signature d'une convention de partenariat.





ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DURANT L'ANNÉE 2024



ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DURANT L'ANNÉE 2024



RESSOURCES HUMAINES

Fig 13 : Aperçu sur les effectifs de la TIA (39 en 2024)

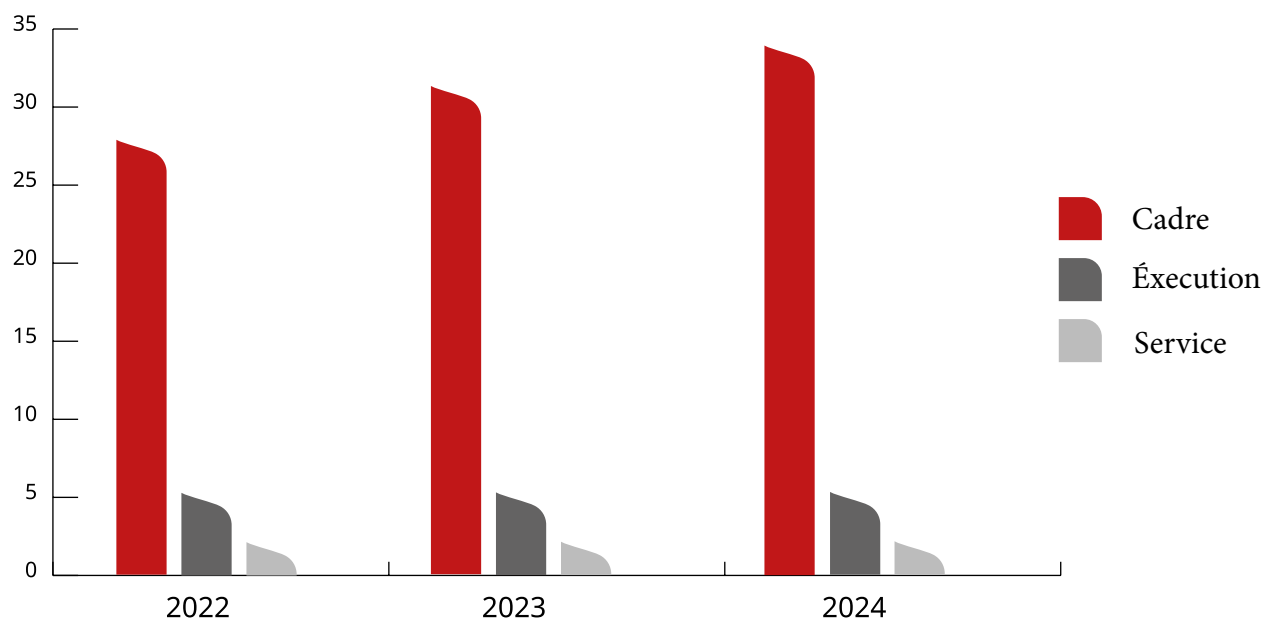
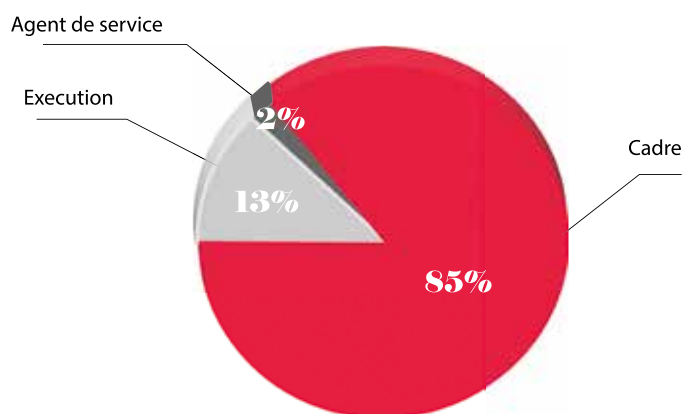


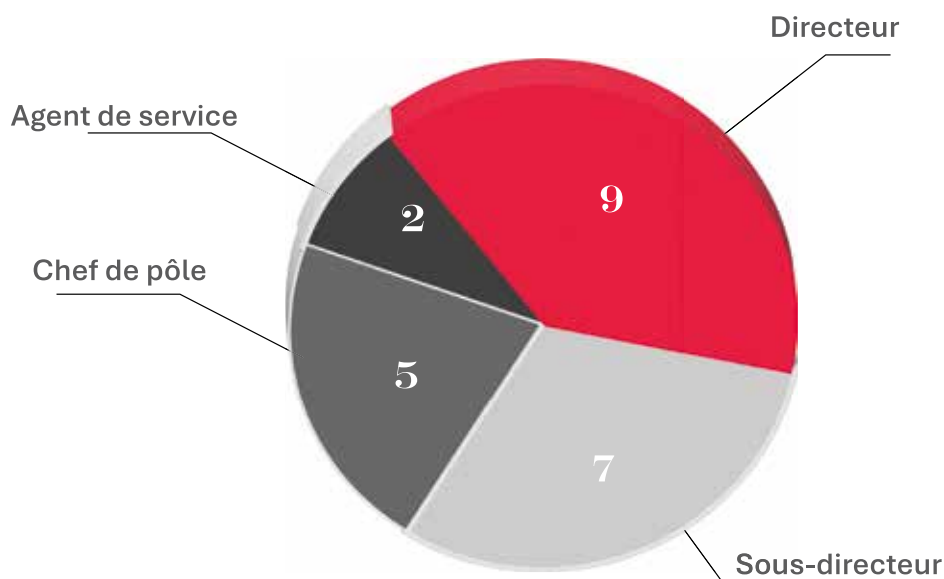
Fig 14 : Répartition des effectifs par catégorie

Concernant l'évolution des effectifs, en 2024, la TIA a enregistré **une augmentation de 5,71 % de son effectif**, une croissance supérieure à celle de 2023 (5,41 %). Cette progression a été particulièrement marquée au niveau des cadres, où **le taux d'encadrement atteint 85 %**, ce qui reflète la nécessité d'une expertise spécialisée dans les activités de l'instance. Le personnel permanent représente 31 % des effectifs, tandis que 69 % sont des détachés, une situation qui témoigne de la diversité des profils et des modalités de travail au sein de la TIA.



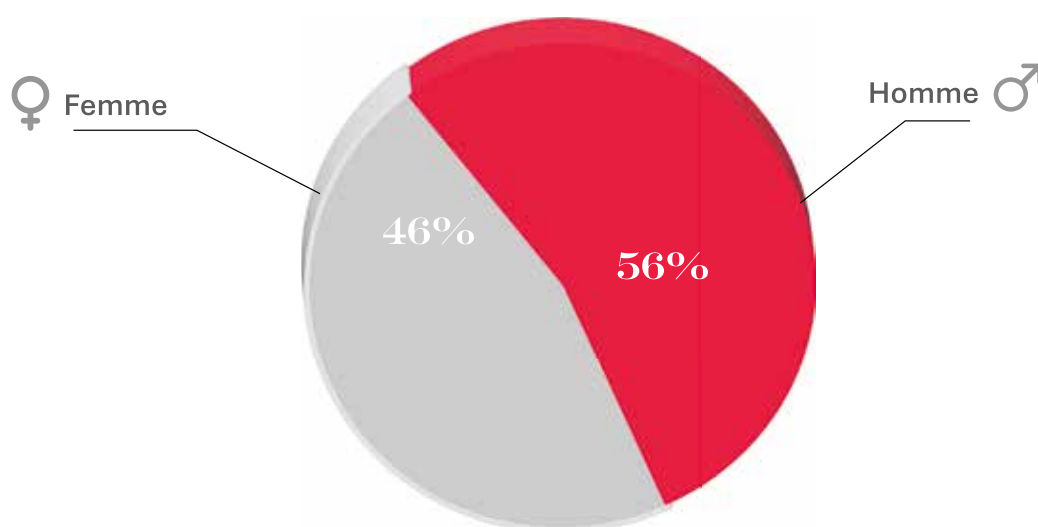
Ce taux peut être expliqué par la nature De la mission de la TIA nécessitant une grande expertise ainsi que par le mode de recrutement.

Fig 15 : Répartition des emplois fonctionnels attribués pendant l'année 2024



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE

Fig 16 : Répartition des effectifs par genre



La TIA compte 54% des hommes. Cette part augmente légèrement par rapport à 2023(51 %). La population masculine est supérieure à la population féminine : 54% contre 46%, en 2024.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La TIA a réalisé des progrès notables dans le développement de ses ressources humaines, en mettant l'accent sur le renforcement des compétences et le bien-être de son personnel. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour atteindre ces objectifs. Parmi celles-ci :

- **Des programmes de formation** ont été déployés afin d'améliorer les compétences des équipes, contribuant ainsi à leur développement professionnel.



Le programme de formation sur « la soutenabilité fiscale », organisé par **le Fonds Monétaire International (FMI)** du 11 au 22 février 2024 au Centre (CEF) de Koweït. Cette formation a mis en lumière le rôle clé de l'investissement dans l'amélioration de la soutenabilité de la dette.



Le programme de formation sur « **la lutte contre la corruption : Confronting Macro-Critical Corruption** », organisé par **le Fonds Monétaire International (FMI)** du 1 au 05 Décembre 2024 au Centre (CEF) de Koweït

- Formation « Conformité et Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme » 16-17 Mai 2024
- De plus, l'élaboration **du projet de statut particulier du personnel**, présente une garantie et un engagement à préserver les droits et à asseoir des politiques de gestion des carrières inspirées des meilleures pratiques.
- L'engagement de la TIA envers son personnel se manifeste également par des actions concrètes de reconnaissance. **Les employés méritants ont été récompensés par des promotions**, illustrant ainsi l'importance accordée à leur évolution au sein de l'instance.

- La TIA a également permis de **développer des opportunités d'apprentissage et d'échange**, notamment **à travers des missions et des stages à l'étranger**, contribuant ainsi à l'enrichissement des compétences et à l'expérience professionnelle des collaborateurs.

Ces formations ont largement contribué à l'amélioration des connaissances dans des domaines étroitement liés à l'activité de LA Tunisia Investment Authority.

En parallèle, le bien-être du personnel a été amélioré par une attention constante à la qualité du régime d'assurance maladie, favorisant ainsi un environnement de travail plus sain et serein. Cette démarche s'inscrit dans une politique globale de soutien et de développement du capital humain au sein de la TIA.

GESTION FINANCIÈRE

La gestion financière constitue l'un des piliers de la stabilité institutionnelle. En 2024, la division finance a poursuivi ses efforts pour optimiser la gestion de la trésorerie, garantir le respect des délais de paiement et améliorer les flux financiers.

- **Indicateurs Clés :**

- > **98% des paiements fournisseurs effectués dans les délais contractuels**, assurant ainsi une relation de confiance avec les partenaires.
- > **100% des transactions bancaires rapprochées mensuellement**, renforçant la fiabilité et la transparence des comptes financiers.
- > Grâce à l'adoption de la solution Sage FRP 1000, la gestion des paiements a été rationalisée, permettant une réduction significative des erreurs comptables et des retards de paiement.
- > La consommation du budget d'investissement a connu une nette progression, passant de 56% en 2023 à 76% en 2024. Cette évolution témoigne d'une meilleure exécution des Marchés et d'une optimisation des ressources allouées.

MARCHÉS ET ACHATS DIVERS

L'approvisionnement et la gestion des ressources matérielles constituent un levier essentiel pour garantir l'opérationnalité de l'institution. En 2024, le programme annuel des achats a été exécuté avec une rigueur exemplaire :

- **100 % des contrats d'achats finalisés selon le calendrier prévisionnel**, garantissant une fluidité dans l'approvisionnement.
- Optimisation des coûts logistiques, permettant une réduction des dépenses tout en garantissant une qualité de service irréprochable.
- Gestion efficace des événements et des missions, facilitant la participation de la TIA à des salons et conférences d'envergure internationale.

Marchés réalisés en 2024 :



L'année 2024 a été principalement marquée par la réalisation des projets en alignement total avec le programme prévisionnel, il s'agit notamment des projets suivants :

- **Élaboration de la cartographie des risques** pour identifier et hiérarchiser les risques institutionnels et optimiser les mécanismes de contrôle interne.
- **Renouvellement des contrats d'assurance** pour garantir une couverture optimale des risques et assurer la continuité des activités.

- **Renouvellement des licences d'exploitation du CRM sous Microsoft**, garantissant ainsi la continuité de l'utilisation de cet outil stratégique pour la gestion de la relation avec les investisseurs et l'optimisation des processus internes.

- **Engagement d'une agence de communication** pour renforcer la visibilité institutionnelle et améliorer la communication auprès des parties prenantes.

- **Lancement d'un appel d'offres pour le développement d'un nouveau site web** afin d'améliorer l'expérience utilisateur et de moderniser l'interface digitale.

ANALYSE DES ÉCARTS – PARTIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Suivi KPI (100% atteints ou en conformité)

Projet	Résultat	Observation
Paielement fournisseurs	98% des paiements effectués dans les délais	Objectif atteint, forte amélioration de la relation fournisseur
Finalisation des contrats d'achats	100% réalisés selon calendrier	Maîtrise complète du processus d'achat
Rapprochements bancaires	100% mensuels	Respect total des procédures internes
Cartographie des risques	Réalisée	Projet finalisé, outil stratégique de gestion

Conclusion : Ces réalisations traduisent une gestion rigoureuse et fluide, **renforçant la gouvernance financière et logistique.**

2. Indicateurs à surveiller

Indicateur	Situation	Recommandation
Taux de consommation du budget d'investissement	76% (vs 56% en 2023)	En hausse, mais un effort d'exécution de fin d'année reste nécessaire pour atteindre 90%
Formations RH	+100% de sessions, mais seulement 54% du personnel formé	Étendre la couverture à tous les agents, surtout les fonctions support
Précarité RH (Agents détachés)	69% des effectifs	Accélérer l'adoption du statut particulier pour renforcer la fidélisation



CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives en matière d'amélioration du climat d'investissement en Tunisie, une évolution positive des indicateurs d'investissement, notamment la tendance haussière des déclarations d'investissement à l'échelle nationale.

Le lancement des projets de digitalisation visant à simplifier les procédures et améliorer l'expérience client est de nature également à améliorer l'attractivité du pays dans des secteurs à haute valeur ajoutée.

Les opportunités d'investissement dans les secteurs stratégiques à forte valeur ajoutée restent prometteuses mais nécessitent l'avancement rapide dans les projets de réformes structurelles visant notamment :

- > L'amélioration de l'offre foncière pays
- > L'investissement dans l'infrastructure, notamment les zones économiques spéciales
- > L'allégement des procédures administratives
- > L'accélération des projets de digitalisation de l'administration
- > La rétention des talents, atout majeur dans l'attractivité du pays.

Listes des Figures et tableaux

Figures

Fig 1 : Croissance du PIB dans le monde (en%).....	12
Fig 2 : Tendances mondiales de l'investissement (2024/2023).....	13
Fig 3 : Évolution du Taux de croissance.....	14
Fig 4 : Évolution de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) : 2021 - 2025.....	14
Fig 5 : Évolution du taux d'investissement en % du PIB : 2021 - 2025.....	15
Fig 6 : Évolution de l'ICOR en Tunisie : 2018 - 2024.....	15
Fig 7 : Évolution des IDEs par secteurs : 2019 - 2024.....	15
Fig 8 : Répartition des investissements dans les ZDR par secteur.....	51
Fig 9 : Répartition des PIN par secteur.....	52
Fig 10 : Traitement de requêtes par domaines.....	56
Fig 11 : Suivi des demandes de Prorogations.....	59
Fig 12 : Répartition des politiques /mesures d'investissement en 2024.....	68
Fig 13 : Aperçu sur les effectifs de la TIA (39 en 2024).....	88
Fig 14 : Répartition des effectifs par catégorie.....	88
Fig 15 : Répartition des emplois fonctionnels attribués pendant l'année 2024.....	89
Fig 16 : Répartition des effectifs par genre.....	89

Tableaux

Tableau 1 : Top10 gouvernorat en termes d'investissement déclaré.....	47
Tableau 2 : Répartition des investissements déclarés par district.....	48
Tableau 3 : Évolution des Investissements déclarés (+15MDT) *.....	49
Tableau 4 : Répartition par Secteur d'activité.....	50
Tableau 5 : répartition des investissements par région.....	51
Tableau 6 : Incitations accordées dans le cadre de l'Article 19.....	57
Tableau 7 : Incitations accordées dans le cadre de l'Article 20.....	58